

Bulletin d'information n°13
Janvier 2021

Saint Cyr Les Champagnes



2021



Le Mot du Maire	page 1
Le Conseil Municipal	pages 2 à 3
- Les délégations	
- Les commissions communales et intercommunales	
Les services administratifs et techniques	pages 4 à 6
- La mairie	page 4
- Les employés communaux	Page 4
- Le label Villes et Villages Fleuris.....	page 4
- Les démarches administratives.....	pages 5, 6
La Vie Locale	page 7 à 12
- Etat civil.....	page 7
- Les évènements communaux.....	pages 8 et 9
- Les finances et les impôts.....	page 10
- Les services et équipements.....	page 11
- La crise sanitaire : covid 19.....	page 12
Les Travaux	page 13 à 14
- Réalisations 2020.....	page 13
- Projets en cours.....	page 14
- Prévisionnel 2021.....	page 14
Infos Pratiques	page 15 à 16
- Les n° utiles.....	page 15
- Bon à savoir.....	page 16
La Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère	page 17 à 27
- Le Mot du Président.....	page 17
- Présentation de l'intercommunalité.....	page 18 à 20
- Le PLUi et Happy Habitat.....	page 21
- Le SCOT et l'OCMR.....	page 22
- L'assainissement collectif.....	page 23
- L'assainissement non collectif.....	page 24 à 25
- Enfance et jeunesse.....	page 26 à 27
- Saison culturelle et Médiathèques.....	page 27
Les Syndicats Intercommunaux	page 28 à 32
- Le SIAEP.....	page 28
- Le SMCTOM.....	page 29 à 31
- Le SIAVSA.....	page 32
Autres instances	page 33 à 34
- TRAIT D'UNION.....	page 33
- FNATH et FNACA.....	page 34
La Vie Associative	page 35 à 36
- Le Comité des Fêtes.....	page 35
- Le Groupement de Propriétaires et de Chasseurs de Saint Cyr.....	page 36
Interview	page 37 à 38
- Le Musée du bélier hydraulique	
La Recette des Filles	page 39
Le Coin Jeux et Détente	page 40
Les comptes-rendus des conseils municipaux	page 41 à 49



L'année 2020 restera tristement célèbre dans notre mémoire collective comme étant celle d'une terrible actualité : la pandémie du coronavirus, les attentats terroristes d'une violence inouïe, la canicule, les inondations du Sud Est, etc... Ces tristes événements ont des conséquences considérables : crises sanitaires, sociales, économiques, sécuritaires.

A notre échelle, cette année sans animation, sans repas festifs, sans moments conviviaux est marquée par la difficulté de maintenir les liens sociaux, isolant chacun de nous, même si aucun de nos habitants n'a été trop sévèrement touché par la COVID-19.

Les électrices et électeurs, en mars dernier et malgré le contexte du début de la pandémie, ont prouvé, en se déplaçant voter, l'intérêt qu'ils portent à leur commune et je les remercie pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Je regrette que les contraintes sanitaires ne nous aient pas permis de l'honorer par les traditionnels "mais des élus", sans aucun doute, viendra-t-il des jours meilleurs...

La nouvelle équipe municipale s'est mise au travail aussi rapidement que le permettaient les événements. Je voudrais remercier les membres de l'ancienne équipe qui ont assumé leurs responsabilités dans un contexte difficile jusqu'au mois de juin.

2021 sera, comme cette année écoulée, une année où nous devons agir avec une extrême rigueur budgétaire, compte tenu de la baisse annoncée des dotations de l'état.

Je dois vous parler ici du chantier entrepris par le syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) qui a décidé de restructurer la collecte des ordures ménagères (OM : les sacs noirs) et d'instaurer la taxe incitative. Ce projet va aboutir dans le courant de cette année 2021 et malgré les différentes campagnes d'information du SMD3, beaucoup se posent encore des questions. Vous trouverez dans ce bulletin les 5 points de collecte qui resteront sur notre commune. Je me permets de vous rappeler l'absolue nécessité de vous inscrire auprès du SMCTOM de Thiviers pour obtenir un badge qui vous permettra à terme d'accéder à tous les points de collecte des sacs noirs et à toutes les déchèteries de la Dordogne. Les déchets recyclables et le verre restent en accès libre.

Vous pourrez prendre connaissance, dans ce bulletin, de toutes les réalisations 2020 ainsi que des projets pour 2021.

Plusieurs chantiers sont en cours : l'adressage, la rénovation du four, de l'ancienne boulangerie, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), etc.... Saint-Cyr n'est pas une grande commune mais elle est reconnue pour sa dynamique tant municipale qu'associative.

De nombreux nouveaux habitants ont choisi de s'installer sur notre territoire, je leur souhaite la bienvenue et espère qu'ils y trouveront accueil, calme, sérénité. Et peut-être auront-ils envie de s'y investir ?

En cette année si particulière, la cérémonie des vœux de la municipalité n'aura pas lieu, je profite donc de cette tribune, pour, avec toute l'équipe municipale, vous souhaiter à toutes et à tous une année 2021 meilleure que l'année passée au cours de laquelle, je l'espère, nous pourrions retrouver une dynamique collective encore plus forte, sans oublier mes vœux de bonne santé pour vous et pour tous ceux qui vous sont proches.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Alain Pierrefitte





Monsieur le Maire : Alain PIERREFITTE

- Délégué communautaire et membre du bureau
- Délégué titulaire et membre du bureau syndical du SMCTOM et délégué titulaire et membre du comité syndical du SDE 24
- Membre des commissions communautaires :
 - Urbanisme et Mobilité
 - Habitat
 - Action sociale
 - Tourisme
- Correspondant Sécurité routière



1er Adjoint : Daniel PICHON

- Adjoint délégué à la voirie et au budget
- Délégué communautaire suppléant
- Délégué titulaire au SIAEP
- Membre titulaire de la CAO
- Responsable des commissions communales : Voirie / Bâtiments communaux
- Membre de la commission communale : Environnement
- Membre des commissions communautaires : Transition énergétique et Développement durable / Assainissement / Voirie / Développement économique



2ème Adjointe : Sabrina REYNAUD

- Adjointe déléguée à la communication et à la vie associative
- Déléguée titulaire au SIAVSA
- Déléguée titulaire à la commission scolaire intercommunale de l'école de l'Acacia
- Responsable de la commission communale : Communication
- Membre de la commission communale : Voirie
- Membre des commissions communautaires : Enfance et Jeunesse /Tourisme/Communication
- Co-responsable du site internet de la commune



3ème Adjoint : Jacques PENAUD

- Adjoint délégué aux bâtiments communaux et à l'environnement
- Délégué suppléant au SDE 24
- Membre suppléant à la CAO
- Membre des commissions communales : Bâtiments communaux / Environnement / Manifestations
- Membre des commissions communautaires : Assainissement / Voirie / Culture / Tourisme



Conseillère Municipale : Corinne BOUZONIE

- Déléguée suppléante au SDE 24
- Membre titulaire de la CAO
- Responsable de la commission communale : Manifestations
- Membre des commissions communales : Communication / Environnement
- Membre de la commission communautaire : Communication



Conseiller Municipal : Alain BUISSON

- Délégué suppléant au SIAEP
- Membre des commissions communales : Environnement / Voirie/Bâtiments communaux
- Membre de la commission communautaire :
 - Transition énergétique et développement durable
- Correspondant Défense



Conseillère Municipale : Christine DESMET

- Déléguée titulaire au SIAEP et au SDE 24
- Déléguée suppléante à Trait d'Union
- Membre des commissions communales : Manifestations / Environnement
- Membre des commissions intercommunales : Assainissement / Urbanisme et Mobilité/ Habitat/ Développement économique/Action Sociale



Conseiller Municipal : Grégoire FAUQUEMBERGUE

- Délégué suppléant au SIAVSA
- Membre suppléant de la commission électorale
- Membre titulaire de la CAO
- Membre des commissions communales : Manifestations / Communication / Voirie
- Membre des commissions intercommunales : Développement économique/ Transition énergétique et développement durable



Conseillère Municipale : Sylvette LAFONT

- Déléguée titulaire à Trait d'Union
- Membre titulaire à la commission électorale
- Déléguée suppléante au SIAVSA / SMCTOM / Commission scolaire intercommunale de l'école de l'Acacia
- Membre suppléante à la CAO
- Responsable de la commission communale : Environnement
- Membre des commissions communales : Manifestations / Communication
- Membre des commissions intercommunales : Développement économique / Transition énergétique et développement durable / Culture / Enfance et jeunesse /Habitat / Urbanisme et mobilité
- Co-responsable du site internet de la commune
- Correspondante Ambroisie



Conseiller Municipal : Jean-Pierre LEYMARIE

- Membre suppléant de la CAO
- Membre de la commission communale : Bâtiments communaux



Conseillère Municipale : Marieke VAN MIL

- Déléguée titulaire au SIAVSA
- Déléguée suppléante au SIAEP
- Membre de la commission communale : Manifestations
- Membre des commissions intercommunales : Culture/ Action Sociale/ Enfance et Jeunesse

Vous trouverez les **comptes rendus des conseils municipaux** à la fin du bulletin et sur le site internet.

Ils sont affichés sur le tableau extérieur après chaque réunion et les délibérations sont consultables en mairie.

La mairie

Mairie de SAINT CYR LES CHAMPAGNES

Horaires d'ouverture : de 9h à 12h30

Lundi - mardi - jeudi - vendredi

Mercredi matin sur rendez vous

Tel : 05 53 52 72 34

Fax : 05 53 52 20 89

Courriel : mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr

Retrouvez toutes les informations de Saint Cyr les Champagnes sur le site officiel de la commune à l'adresse suivante

www.saint-cyr-les-champagnes.fr



Nos employés communaux



Secrétaire de mairie
Céline VIGNAUD

Céline vous accueille :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 9h à 12h30

Mercredi matin : sur rendez-vous



Agent technique
Mickaël NOËL

Chargé de l'entretien des bâtiments publics, des espaces verts, du cimetière, et de la voirie

Recrutement de Mickaël NOEL au 16 mars 2020 suite à la disponibilité prise par Gilles MODLIN au 1er avril 2020 pour un an renouvelable



Agent technique
Marie-Christine PENAUD

Chargée de l'entretien des bâtiments communaux, du fleurissement et de la gestion de la salle polyvalente (état des lieux et remise des clés)

Notre label Villes et Villages fleuris

Notre commune était programmée cet été pour une visite du jury régional dans le cadre du contrôle du Label des Villes et Villages Fleuris.

Compte tenu de la situation sanitaire et des contraintes qu'elle a engendrées, le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine (CRTNA) a décidé, en accord avec les instances nationales, de suspendre les visites qui devaient se dérouler de la mi-juin à septembre.

L'ensemble de ces visites a été reporté à l'été 2021 ainsi que les dossiers de présentation.



Carte Nationale d'Identité - Demande à faire auprès d'une mairie équipée du dispositif biométrique



La mairie de Saint Cyr les Champagnes ne peut plus enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité.

Les mairies dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres (CNI et PASSEPORT) sont : Périgueux, Thiviers, Nontron, Excideuil, Objat, Uzerche, Saint Yrieix la Perche...

NOUVEAU : la mairie de Saint Sornin Lavolps ouvre une permanence de proximité le premier mardi de chaque mois afin de réaliser les démarches de demandes de cartes d'identité. La prise de rendez-vous est obligatoire auprès du secrétariat de Mairie au 05.55.73.32.61

Rappel : Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures et reste valable 10 ans pour les mineurs.

Passeport - Demande à faire auprès d'une mairie équipée du dispositif biométrique



Les demandes de passeport doivent être déposées par les usagers dans une commune de leur choix équipée du dispositif de recueil des données dans le département ou hors de département, indépendamment de leur lieu de domicile.

En vue de simplifier les démarches des usagers et de sécuriser le recueil des informations, un dispositif de pré-demande en ligne a été mis en place depuis le 1er juillet 2016 : <https://ants.gouv.fr>

Les mairies dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres (CNI et PASSEPORT) sont : Périgueux, Thiviers, Nontron, Excideuil, Objat, Uzerche, Saint-Yrieix-la-Perche...

Bientôt 16 ans ! pensez au recensement - Démarche à faire à la mairie du domicile



Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : www.mon-service-public.fr.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants. La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver impérativement dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

La JDC - Journée Défense et Citoyenneté

Qu'est-ce que la JDC ?

C'est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. Elle fait suite au recensement militaire ou "recensement citoyen".

Le jeune doit y participer avant son 18ème anniversaire.

Compte-tenu du confinement, les JDC en présentiel sont suspendues depuis le 2 novembre 2020. Il est possible de réaliser sa JDC en ligne, et ce, depuis le 23 novembre 2020. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site majdc.fr



Autorisation de sortie du territoire français pour les mineurs

La loi n°2016-731 du 3 juin 2016 a rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs quittant le territoire national sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale.

Ce nouveau dispositif est entré en vigueur le 15 janvier 2017 et concerne tous les déplacements de mineurs vers l'étranger, quelle que soit leur nationalité et y compris les déplacements organisés dans le cadre d'accueils collectifs. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire CERFA n°15646*01, disponible en mairie ou en ligne sur le site internet service-public.fr. Ce CERFA sera signé par un seul titulaire de l'autorité parentale et devra être accompagné de la copie d'une pièce d'identité du signataire. Il n'y a aucune procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture. Afin d'être autorisé à quitter le territoire national, le mineur devra avoir en sa possession l'original du CERFA et une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).

Inscription sur les listes électorales



Pour les nouveaux habitants de la commune, l'inscription sur les listes électorales peut être effectuée en mairie ou par internet à l'adresse suivante :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr>

A savoir : l'INSEE inscrit automatiquement les jeunes domiciliés sur la commune dès l'âge de 18 ans. Aucune démarche de la part du jeune n'est nécessaire.

PACS - Pacte Civil de Solidarité - enregistrement du PACS à la mairie du domicile

Depuis le 1er novembre 2017, les Pactes civils de solidarité (PACS) sont désormais enregistrés en Mairie par un officier d'état civil et non plus au Tribunal d'Instance. **Pour rappel** : le PACS est un contrat conclu par deux personnes majeures de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Chaque mairie enregistre les PACS de ses habitants uniquement, qui doivent obligatoirement avoir une résidence commune. Vous pouvez retirer en mairie le dossier complet (déclaration conjointe, convention type de PACS et le guide des futurs pacsés).

Les dossiers complets devront être déposés en mairie, si possible 15 jours avant l'enregistrement de votre déclaration PACS.

Il est rappelé que l'enregistrement d'un PACS ne donne pas lieu à une célébration comme pour un mariage : seuls les partenaires et l'agent de l'état civil sont présents. L'enregistrement se fera uniquement sur rendez-vous, avec Monsieur le Maire et en présence des 2 partenaires de PACS. Il est également précisé que les futurs partenaires ont la possibilité de s'adresser à un notaire pour conclure un PACS. De même, pour connaître les conséquences juridiques du PACS, il est conseillé de s'adresser à un professionnel du droit tel qu'un notaire ou un avocat.

Certificat d'immatriculation d'un véhicule "carte grise" - Démarche à faire en ligne uniquement



Achat, cession de véhicules, changement adresse ou état civil, demande de duplicata en cas de perte ou vol.

=> Plus besoin de se déplacer au guichet d'une préfecture, il vous suffit d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour vous aider dans cette démarche en ligne, la préfecture dispose d'un point numérique où un médiateur peut vous accompagner.



Permis de conduire - Démarche à faire en ligne uniquement



Etablissement du permis de conduire, changement d'adresse ou d'état civil, duplicata en cas de perte ou vol.

=> Plus besoin de se déplacer au guichet d'une préfecture, il vous suffit d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Il est nécessaire de créer un compte, ce dernier vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre demande.

Vous recevrez votre permis de conduire à votre domicile.

Pour vous aider dans cette démarche en ligne, vous pouvez vous faire accompagner de votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture ou sous préfecture.



Recensement de la population

Tous les 5 ans, l'INSEE procède au comptage de la population et des logements.

Notre commune devait être soumise à cette opération cette année et le recensement aurait dû avoir lieu

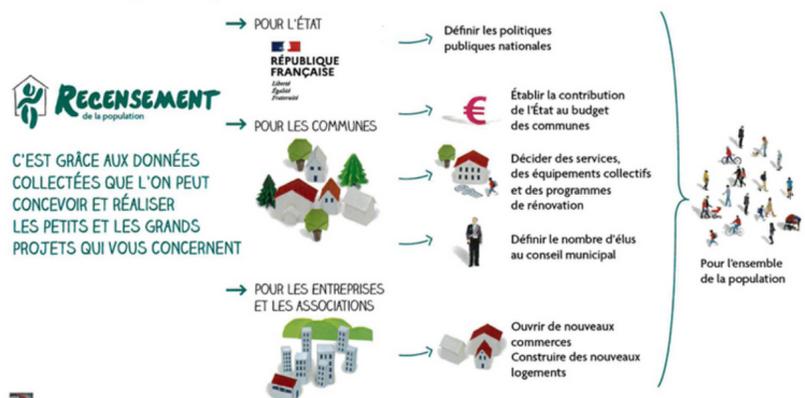
du 21 janvier au 20 février 2021.

En raison de la crise sanitaire et considérant que la collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire,

l'INSEE a donc reporté le recensement en 2022.



À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Au 1er janvier 2021, la population municipale de Saint Cyr les Champagnes est de 247 habitants.



MARIAGE

Camille LASTERNAS et Anthony LASCAUX

Domiciliés "au bourg" Maison Géraud à Saint Cyr-les-Champagnes
Mariage célébré le 5 septembre 2020

PACS : Pacte Civil de Solidarité

Marie-Mathilde DOS SANTOS FERREIRA et Amaury MASURE

Domiciliés "au bourg" Presbytère à Saint-Cyr-les-Champagnes
PACS contracté le 12 novembre 2020



DECES

BLONDY René Firmin

Domicilié à Las Chaumas - 24270 SAINT CYR LES CHAMPAGNES
Décédé le 1er mars 2020 à Saint-Yrieix-la-Perche, à l'aube de ses 74 ans

LAIFAOUI Bachir

Domicilié "au Bourg" maison Géraud - 24270 SAINT CYR LES CHAMPAGNES
Décédé le 12 mars 2020 à son domicile, à l'aube de ses 59 ans

LEYMARIE Raymond Albert

Domicilié à Magnac- 24270 SAINT CYR LES CHAMPAGNES
Décédé le 4 avril 2020 à Saint-Yrieix-la-Perche, à l'âge de 84 ans

BERNARD Marthe, veuve PEYRAMAURE

Domiciliée à La Nontronie - 24270 SAINT CYR LES CHAMPAGNES
Décédée le 14 juin 2020 à Arnac-Pompador, à l'âge de 91 ans

FOUGEYROLLAS Yvette, veuve DUPUY

Domiciliée à La Licoutie- 24270 SAINT CYR LES CHAMPAGNES
Décédée le 1er juillet 2020 à Limoges, à l'âge de 86 ans

BOUDY Jean-Pierre

Domicilié à Chavagnac - 24270 SAINT CYR LES CHAMPAGNES
Décédé le 21 juillet 2020 à Limoges, à l'âge de 67 ans

SAUTONIE Bernard

Domicilié à Maison Neuve- 24270 SAINT CYR LES CHAMPAGNES
Décédé le 23 juillet 2020 à son domicile, à l'aube de ses 72 ans

AUMAITRE Yves

Domicilié au Genêt - 24270 SAINT CYR LES CHAMPAGNES
Décédé le 31 juillet 2020 à son domicile, à l'âge de 76 ans

Inhumations au cimetière de Saint Cyr-les-Champagnes

BRUN Georges Harris

Décédé le 9 janvier 2020 à Léognan (Gironde) à l'âge de 89 ans

LAC Huguette Monique, veuve MOYEN Jean-Louis

Décédée le 25 juin 2020 à Chelles (Seine et Marne), à l'âge de 71 ans

BOUZONIE Raymond - ancien conseiller municipal

Décédé le 21 octobre 2020 à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne), à l'âge de 82 ans



Cérémonie des vœux 2020



20
20



Le dimanche 12 janvier 2020, à l'invitation de la municipalité de nombreux habitants s'étaient réunis à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

C'est en présence de monsieur Jean-Pierre CUBERTAFON, député, de monsieur Bruno LAMONERIE, conseiller départemental et président de la Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord (CCILAP), de madame Annie SEDAN, vice-présidente du Conseil Départemental, des élus, des maires de communes voisines, de représentants de pompiers des centres de secours de Juillac et Pompadour, de mesdames et messieurs les présidents des syndicats de la Com Com, des présidents d'associations que, monsieur Alain PIERREFITTE, maire de Saint-Cyr-les-Champagnes a adressé ses vœux de santé, bonheur et réussite à tous.

Après avoir évoqué ceux qui nous ont quittés en 2019, il a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants, annoncé la liste des naissances, mariages et PACS de l'année écoulée.

Il a ensuite fait le point sur les différentes réalisations de la commune en 2019 et a tenu à remercier tous les acteurs ayant participé aux travaux de la commune, les associations pour leurs animations et tous les habitants pour leur participation au fleurissement, qui témoignent de notre qualité de vie. Cette année, c'est l'ensemble de la commune qui a été mise à l'honneur par la commission "Environnement" et la distribution d'Epiphyllums a récompensé toutes les participantes à la dernière opération "Le dire avec des fleurs".

Ce fut aussi l'occasion d'annoncer sa candidature pour un nouveau mandat aux élections municipales.

Il a ensuite invité l'assemblée à partager le verre de l'amitié et à déguster la traditionnelle galette des rois, accompagnée de quelques macarons...

Le repas des aînés 2020

Avec ses tables nappées de vert anis et traversées d'un chemin de table couleur châtaigne, la salle polyvalente avait un petit air de fête pour accueillir les quelques 80 convives invités par la municipalité pour le traditionnel repas des aînés. La décoration des tables sur le thème "des fruits d'automne de chez nous" a été saluée unanimement.

Pour ce rendez-vous incontournable, cette année encore, Pascale du "Moulin Rouge" et son équipe avaient concocté un menu qui a ravi nos séniors. Ces retrouvailles autour d'un bon repas offrent à tous le plaisir d'être ensemble, de partager, d'échanger dans une ambiance bon enfant très agréable.

Pour agrémenter cette journée, un petit voyage à travers le temps, une cuisine d'autrefois exposait son mobilier, ses vieux ustensiles, sa vaisselle ancienne....dans un décor de théâtre aimablement prêté par la troupe de théâtre du Saut Ruban de Saint Mesmin. Nous les en remercions ici. Pour ceux qui ne pouvaient pas participer à cette très conviviale journée, la municipalité a offert un colis gourmand, apporté par les élus.



Fête de la Sainte Barbe 2020



L'amicale des Sapeurs Pompiers de Juillac a choisi notre commune pour célébrer la **Fête de la Sainte Barbe**, le 22 février 2020, à la salle polyvalente.

A cette occasion, les maires des communes de Juillac, Chabignac, Rosiers de Juillac et Saint Cyr les Champagnes se sont réunis afin de partager un moment convivial.

Pour rappel, depuis 2013 ce sont les sapeurs pompiers de Juillac qui interviennent en premier lieu dans notre commune.



Cérémonies officielles

En raison du covid-19, les cérémonies du 8 mai, du 11 novembre et du 19 mars ont eu lieu sans public, conformément aux instructions gouvernementales.

Le Noël des enfants 2020



En raison de la COVID-19, cette année s'est vraiment révélée exceptionnellement perturbée : l'après-midi récréative organisée par le conseil municipal pour tous les enfants de la commune n'a pu avoir lieu et même le Père Noël n'a pas pu se déplacer !!!!

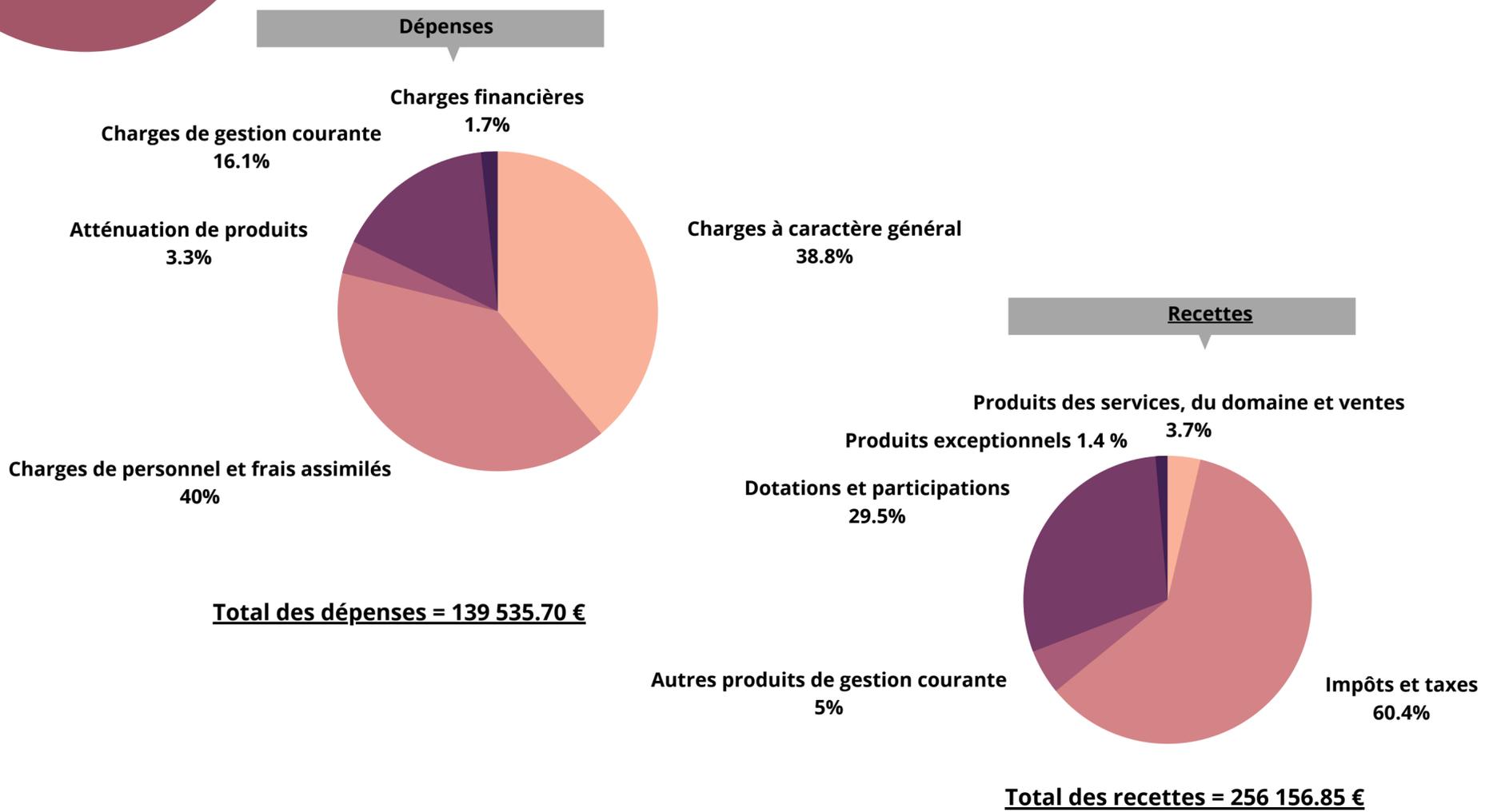
C'est avec une jolie carte qu'il a délégué l'achat des cadeaux aux parents de tous les enfants, tout en leur souhaitant un joyeux Noël !!!!

Nous espérons bien le revoir l'année prochaine !!!!

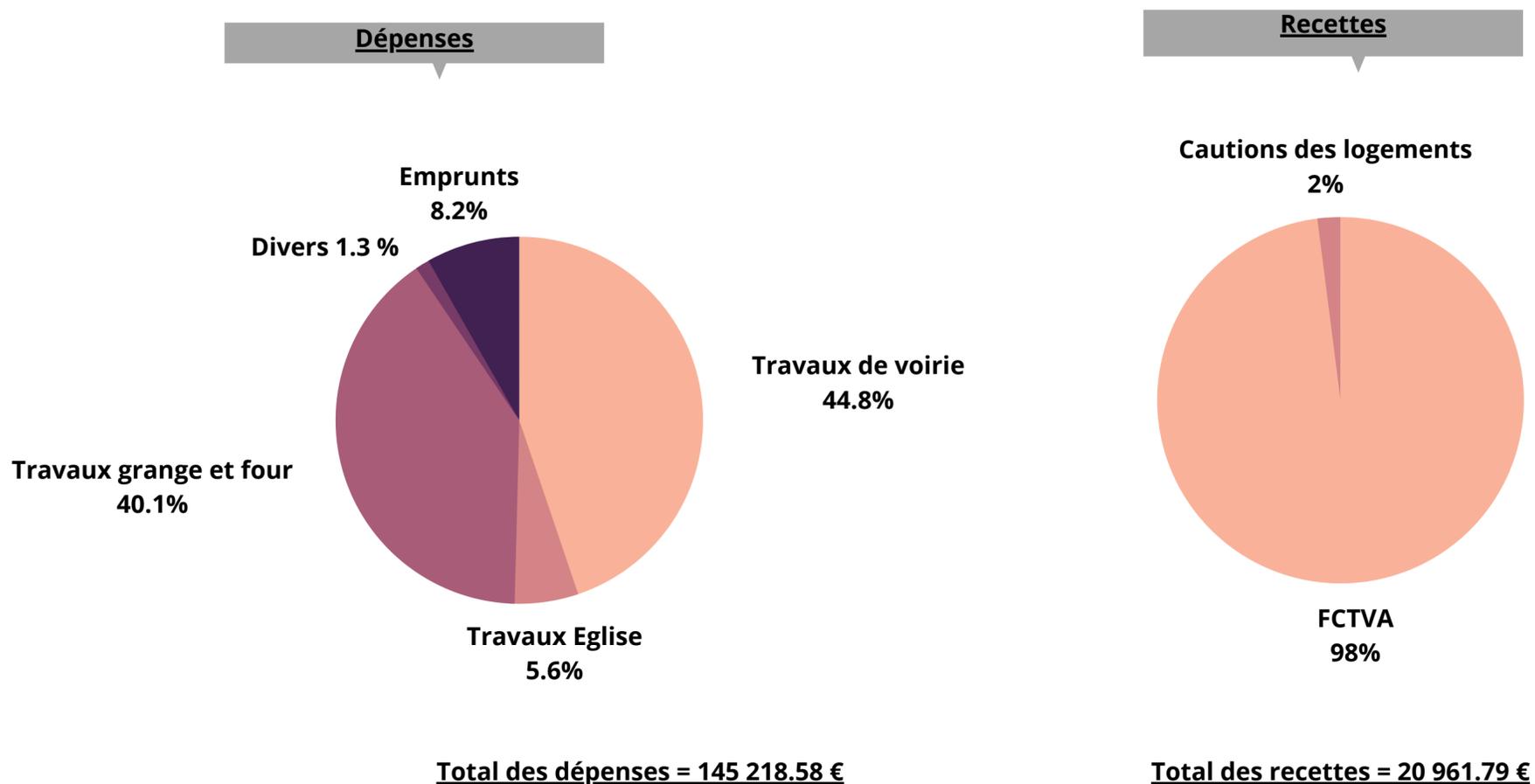


Bilan financier 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



Les impôts communaux

Depuis de nombreuses années, les taux d'imposition communaux restent inchangés, à savoir :

- 👉 Taxe d'habitation : 10.42 %
- 👉 Taxe foncière bâtie : 13.38 %
- 👉 Taxe foncière non bâtie : 98.50 %

Salle polyvalente

Elle est à réserver auprès de la mairie. Marie-Christine Penaud est chargée de l'état des lieux et de la remise des clés.

Les tarifs sont les suivants :

- Location aux associations de la commune : 48 € et consommation EDF
- Location aux particuliers de la commune :
 - 180 € du 1er mai au 30 septembre
 - 200 € du 1er octobre au 30 avril
- Location aux particuliers et aux associations extérieurs à la commune :
 - 300 € du 1er mai au 30 septembre
 - 320 € du 1er octobre au 30 avril
- Un chèque de caution de 200 € est demandé
- De plus, le locataire est responsable des détériorations occasionnées
- Si la salle n'est pas remise en état de propreté, il sera retenu 40 €
- Une priorité est réservée aux associations et aux habitants de la commune



Terrain de pétanque



Pour rappel, la commune dispose d'un terrain de pétanque, situé en contrebas du stade, pour les amateurs de pétanque, ou pour tous ceux qui souhaitent se distraire le temps d'une après-midi.....

La Boîte à lire

L'ancienne cabine téléphonique a été transformée en boîte à lire !

Venez vous servir, les livres sont gratuits, en libre service : romans, BD, livres enfants...

Vous pouvez également en déposer quelques uns, sans encombrer cet espace réduit.



Atelier internet



Vous ne voulez pas rester sur la touche, vous souhaitez débuter sur internet ou progresser afin d'effectuer vos démarches administratives, vos activités personnelles ; vous voulez éviter les pièges, gagner du temps...

Des ateliers internet ont débuté en avril 2019, ils sont animés par Michel PASCAREL, ils ont lieu les mardis soirs à 18H00 dans la salle des associations.

**Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous auprès de la mairie
au 05 53 52 72 34 ou par mail : mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr**

Un nouveau service : accès internet haut débit



Suite aux difficultés de connexion de certains de nos habitants trop éloignés du central téléphonique, la municipalité a fait installer un accès internet haut débit (environ 80 mégas) dans la salle des associations.

Si vous souhaitez utiliser ce service (difficulté sur votre ligne personnelle, envoi de fichiers trop lourds, télétravail ou autre) adressez-vous au secrétariat de la mairie.

Du 16 mars au 11 mai 2020, soit 55 jours de confinement, diverses mesures sanitaires ont été mises en place pour faire face à la pandémie de Covid-19 : interdiction de se déplacer, gestes barrières, port du masque.

La pénurie de masques a fédéré les initiatives individuelles et provoqué un élan de solidarité et d'entraide :

- le département a financé les tissus, élastiques, et fils nécessaires ainsi que les modes d'emploi pour réaliser des masques alternatifs en tissu aux normes éditées par l'AFNOR
- La communauté de communes a redistribué à chaque commune intéressée les kits de fabrication
- Monsieur le Maire a contacté des couturières bénévoles de la commune.

Et c'est ainsi que quelques unes de nos couturières bénévoles se sont retrouvées à la salle des associations, en respectant, bien évidemment les gestes barrières, pour tracer, tailler, couper les différentes pièces nécessaires à la fabrication d'un masque et préparer des kits pour chaque masque.

Puis, monsieur le Maire s'est chargé de la distribution des kits à chacune de nos douze bénévoles et effectué la collecte des masques confectionnés.

Ensuite, les conseillers municipaux ont assuré pour chaque habitant, la distribution d'un masque, accompagné d'une fiche de recommandations d'usage et de nettoyage. L'objectif était d'être prêt pour la phase de déconfinement qui devait s'amorcer le 11 mai.

Nous voulons remercier ici très chaleureusement nos couturières bénévoles pour leur dévouement et leur solidarité.

- **Nadine BLONDY**
- **Coralie BUISSON**
- **Josette CANTISANE**
- **Marcelle CHAPUGIER**
- **Christine DESMET**
- **Josette DURAND**
- **Noëlle FREYSSINET**
- **Arlette LAGORCE**



- **Monique LASTERNAS**
- **Bernadette LAUTRETTE**
- **Damien LE VEZU**
- **Gisèle PENAUD**
- **Natacha PICHON**
- **Yvette PICHON**
- **Monique ROUGERIE**

Le président du Conseil Départemental de la Dordogne, monsieur Germinal Peiro a remercié par courrier individuel toutes les couturières pour leur engagement bénévole. Pour manifester la reconnaissance de tous les élus unanimes, ils ont souhaité offrir à toutes, deux entrées gratuites pour un monument historique propriété du département, au choix : **Lascaux 4, Le Thot, Grotte du Grand Roc, abbaye et cloître de Cadouin, château de Bourdeilles, ou de Biron.**

A noter : il reste encore quelques masques disponibles à la mairie



Voirie
70 966 €

- => Entretien et réparation de l'ensemble des routes communales
- => Réfection du chemin de traverse de Chavagnac
- => Réfection du chemin rural de Magnac



- => Travaux de réparation des toitures de la grange et du four
- => Travaux de maçonnerie du four

Travaux sur bâtiments
71 138 €



- => Réfection des piles d'entrée de la maison Géraud (suite à un sinistre)

- => Travaux de peinture à l'intérieur de l'église (suite à un sinistre)



Achat de matériels
1 557 €

- => Achat :
 - d'une table de pique-nique
 - d'une chaise de bureau
 - d'un onduteur
 - d'une benne



- => Vente d'une portion de terrain enherbé de la place de l'église. Vente soumise à construction d'un mur en pierres par l'acquéreur, visant à délimiter le public, du privé.



Divers



- => Mise en place d'un pylône ayant pour but d'augmenter le débit internet par l'intermédiaire d'un central NRA (Nœud de Raccordement des Abonnés). L'augmentation de débit est limité en fonction de la distance entre le central et l'habitation. Cette installation a été mise en place et financée par ORANGE.



- **ETUDE CONCERNANT LA RESTAURATION DE LA MAISON COMPOSANT L'ENSEMBLE DE L'ANCIENNE BOULANGERIE**



- **L'ADRESSAGE**

La commune de St Cyr a entrepris de réaliser l'adressage, à savoir procéder :

- à la dénomination de toutes les voies communales, publiques et privées
- à la numérotation de tous les bâtis (habitations, commerces, entreprises, sites publics, etc.) quel que soit leur état d'occupation.

Pourquoi des adresses normées sur la commune ?

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'adressage est aujourd'hui un élément essentiel et structurant.

Quels sont les principaux enjeux de la mise aux normes des adresses ?

- L'aménagement du territoire.
- Faciliter l'accès aux secours (pompiers, ambulances, ...) et aux services à domicile et donc la sécurité.
- Faciliter la circulation et les déplacements à travers les outils de cartographie mobiles (GPS, smartphones, ...).
- Les livraisons et le travail des facteurs remplaçants.
- La connexion au très haut débit.
- Faciliter la gestion des listes électorales et les opérations de recensement.



La procédure suivante a été utilisée :

- nom de la voie basé sur l'appellation existante du dernier lieu-dit de cette même voie, quand cela est possible.
- numérotation métrique, adaptée au contexte rural de la commune : le numéro d'habitation correspond à la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation, particulièrement efficace pour les services de secours.

Un projet réalisé par une commission du conseil municipal dédiée à l'adressage a été transmis à l'Agence Technique Départementale (ATD24) afin d'évaluer la pertinence de nos propositions.

C'est avec vous, lors de réunions de présentation, que nous validerons de façon définitive toutes nos nouvelles adresses.

A la pose des panneaux, des plaques et des numéros, un courrier sera adressé à chacun lui signifiant l'intitulé de sa nouvelle adresse ainsi que la marche à suivre pour l'aider dans ses démarches pour signaler son changement d'adresse.

Prévisionnel 2021

- **2EME TRANCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS INTERIEUR DE LA GRANGE ET DU FOUR**



=> Réfection totale intérieure de la grange et du four (sol, mur, électricité), et aménagement de toilettes.

=> Début des travaux faisant suite à l'étude d'aménagement de la maison composant l'ensemble "ancienne boulangerie"

=> Travaux de voirie

Numéros d'urgence, pharmacies et dentistes de garde

Pompier 18

SAMU : 15

Numéro d'urgence européen : 112 (accessible depuis n'importe quel téléphone)

Appel d'urgence destinée aux personnes déficientes auditives : 114

Pharmacies de garde : 32 37 Sur internet en faisant le www.3237.fr

CENTRE ANTI-POISON (régional Bordeaux) : 05 56 96 40 80

Violences faites aux Femmes : 3919

Enfance Maltraitée : 119

SAMU social, personnes sans abri : 115

Les Chirurgiens-Dentistes de garde : <https://www.oncd-24.fr>

Conseils pour les URGENCES :

La nuit et le week-end, le soir à partir de 20 h, le samedi après midi, le dimanche, les jours fériés. J'ai un problème de santé qui ne peut attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux :

JE NE ME DEPLACE PAS AUX URGENCES, J'APPELLE LE 15 avec un téléphone fixe ou le 112 avec un portable

Gendarmerie 17

Renseignements Administratif **39 39**

Perte d'un Mobile **0 800 291 000**

Perte Cartes de Crédit **0 892 705 705**

EDF (Sécurité Dép.) **0 810 333 294**

Météo France **08 92 68 02 + n° Dpt.**

Service hivernal sur routes

départementales : n° 08000 24 001

ou la carte des routes du département avec les informations sur :

<http://www.inforoute24.fr/>



Maison de santé de Lanouaille :

05 53 52 60 66

Groupe médical de Juillac :

05 55 25 66 01

Groupe médical d'Arnac-Pompadour :

05 55 98 50 10



HÔPITAL DE PÉRIGUEUX :

05 53 45 26 07

CHU DE LIMOGES :

05 55 05 55 55 (urgences)

C H Saint Yrieix la Perche

05 55 75 75 75

Communauté de Commune Isle Loue Auvézère en Périgord

Bureau d'Excideuil : **05 53 62 46 58**

Bureau de Payzac : **05 53 55 31 32**

Déchèterie de Payzac : **05.53.62.84.96**

Trait d'union : **05.53.52.49.66**

S.I.A.V.S.A.secrétariat : **05 53 52 72 71**

Martine PERETTI : **05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27**

S.I.A.E.P. DU NORD EST PERIGORD : **05 53 52 70 61 / 06 30 72 35 48**

S.P.A.N.C. : **05.53.55.31.35**

Médiathèque de Lanouaille : **05 53 52 65 65**

Médiathèque de Payzac : **05 53 62 54 77**



Les numéros utiles du département si vous avez besoin d'aide, de soutien ou si vous souhaitez signaler une personne en détresse :

Drogues Alcool Tabac Info Service : **113**

Discriminations Raciales : **114**

Allo Enfance Maltraitée : **119 0 800 054 141**

DROGUE Info service : **0 800 231 313**

Écoute ALCOOL : **0 811 913 030**

Écoute CANNABIS : **0 811 912 020**

Écoute DOPAGE : **0 800 152 000**

Croix Rouge Écoute (Personnes en détresse) : **0 800 858 858**

Aide aux victimes (vols, agressions, violences, cambriolages) : **0 810 098 609**

HÉPATITE Info service : **0 800 845 800**

SIDA Info service : **0 800 840 800**

SIDA Info droit : **0 810 636 636**

CANCER Info service : **0 810 810 821**

FIL SANTE JEUNES : **0 800 235 236**

SOS Viols : **0 800 059 595**

Union départementale des associations familiales de la Dordogne : **05.53.06.41.00**

Mouvement Français pour le Planning Familial : **05 53 53 11 96**

Centre de planification familiale - Périgueux : **05 53 07 70 11**

SOS Violences en milieu scolaire : **0 801 555 500**

Prévention des sectes : **0 884 284 637**

Mission Pharmaceutique Humanitaire (soins gratuits) : **06 81 42 28 96**

Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (CODES 24) : **05 53 07 68 57**

Accompagner la fin de la Vie : **0 811 020 300**

Portage de repas : 05.53.62.25.00.

service assuré par l'hôpital d'EXCIDEUIL, pour les personnes de + de 60 ans et/ou handicapées

Interm'Aide 24 : **05. 53. 50.87.36**

Télé Assistance Solidarité

Départementale : **05 53 53 54 54**



Mission Locale : **05 53 52 59 91**

Pôle Emploi : **39 49**

EMPLOI DU FEU – arrêté préfectoral relatif aux usages du feu consultable en mairie



• **Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est strictement interdit, et ce, toute l'année.**



=> Le brûlage des déchets verts (tontes de pelouse, taille des haies, feuilles mortes et résidus d'élagage....) **est interdit entre le 1er mars et le 30 septembre.**



=> Le brûlage des déchets verts **est toléré du 1er octobre au dernier jour de février**

sous réserve du respect des modalités suivantes:

- le brûlage doit être déclaré en mairie par écrit et au minimum 3 jours avant la date prévue
- seuls les propriétaires de terrain (particuliers, exploitants agricoles propriétaires forestiers) et leurs ayants droits (locataires, fermiers) sont autorisés à pratiquer le brûlage des déchets verts
- le brûlage peut être pratiqué uniquement **du 1er octobre au dernier jour de février et entre 10H et 16H**
- établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie
- la force du vent ne doit pas être supérieure à 20km/h.
- *Il est à préciser que les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des solutions d'alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.*

ELAGAGE



Les arbres implantés en terrain privé, dont la frondaison surplombe le domaine public doivent être élagués afin de garantir la pérennité des routes, car ils sont susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers de la route, de plus, par l'humidité qu'ils entretiennent au niveau de la chaussée, ils en accélèrent le vieillissement et les dégradations.

L'élagage des arbres situés en bordure de voie publique est à la charge du propriétaire qui doit les élaguer à l'aplomb du domaine public (c'est-à-dire à l'aplomb de la propriété privée et non à la limite du goudron).

DIVAGATION DES CHIENS

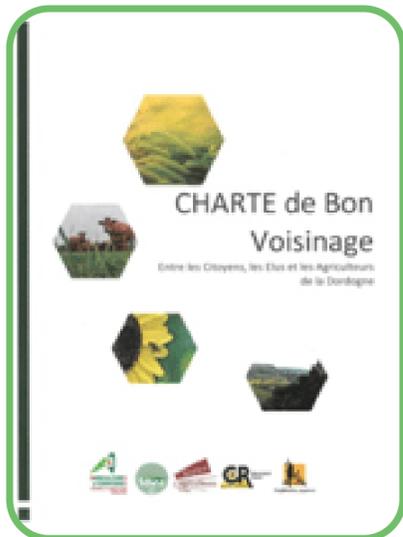
La divagation des chiens, en liberté sans leur maître est interdite. Un arrêté municipal en date du 12 janvier 2016 précise que tout chien, non accompagné de son maître ou de son gardien, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière. Les contraventions seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

DIVAGATION DES ANIMAUX

La divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité, sur la voie publique est interdite. Un arrêté municipal en date du 1er septembre 2020 réglemente la divagation des animaux sur la voie publique. Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

CHARTRE DE BON VOISINAGE

Charte de Bon Voisinage établie entre les Citoyens, les Elus et les Agriculteurs de la Dordogne



Le département de la Dordogne se caractérise par la diversité de son territoire et de ses activités. dans ce territoire à la fois urbain et rural, **l'activité agricole représente un poids économique et culturel important**, notamment par l'espace qu'elle occupe, et par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère. De plus, les multiples productions confèrent au Périgord, cette identité gastronomique unique qui, chaque année, attire des touristes du monde entier.

La campagne séduit chaque année de nouveaux habitants qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie.

Mais habiter dans un milieu rural suppose la compréhension des rythmes, des activités et des contraintes agricoles : élevage, épandage des fumiers et lisiers, semis, déplacements des machines et des camions, récoltes....

La campagne est un espace à vivre pour tous, où chacun doit pouvoir trouver sa place.

C'est pourquoi, il est important de prévenir les conflits de voisinages entre particuliers et agriculteurs au travers de cette charte qui n'est autre qu'un document d'aide au bien vivre ensemble.

Mieux se connaître, c'est mieux se comprendre et mieux se respecter.

Retrouvez en détail le contenu de cette charte, elle est consultable à la mairie ou sur le site internet de la commune



Communauté de communes



Edito



Madame, Monsieur,

A l'heure de faire le traditionnel bilan de l'année écoulée pour notre communauté de communes, je ne peux éprouver qu'un sentiment mitigé...

L'année 2020 aura bien évidemment été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19, que nous continuons à subir. Elle nous a obligés à nous adapter instantanément à de nouvelles manières de travailler. Mais elle a surtout engendré de très nombreux retards dans les chantiers prévus. Ainsi, l'extension du réseau de médiathèques (avec de nouvelles structures à Cherveix-Cubas, Cubjac et Excideuil) qui aurait dû être achevée dans le courant de l'année 2021, connaîtra entre 6 et 12 mois de décalage. Le Pôle d'Accueil Social, destiné à accueillir les Restos du Cœur et la Banque Alimentaire, qui aurait dû ouvrir en septembre dernier, ne sera certainement prêt qu'à l'été prochain...

Pendant toute la période du confinement et au-delà, nous avons fait en sorte de maintenir l'activité, et de continuer à travailler efficacement. Le bilan est positif puisque nos équipes sont restées mobilisées au service du territoire et de la collectivité, et je les en remercie.

Surtout, nous abordons désormais une nouvelle étape avec la mise en place des nouvelles équipes municipales et communautaires. La crise n'est pas terminée, mais nous devons regarder devant nous et avancer avec détermination. Depuis le mois de septembre, nous travaillons à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'investissement pour les années à venir. Il est trop tôt pour en dévoiler les contours mais sachez que nous voulons continuer à agir pour le territoire et ses habitants.

La crise sanitaire a révélé de nombreuses difficultés dans notre société, et notamment le besoin de maintenir des services de proximité pour la population. Les collectivités que nous dirigeons sont à votre contact direct, et elles ont mis en œuvre tout ce qu'elles pouvaient pour venir en aide à ceux qui en avaient le plus besoin.

Je forme le vœu que cette période douloureuse permette de tirer des leçons, et amorce la mise en place d'un véritable partenariat avec l'Etat, vers la stabilisation de nos ressources et la reconnaissance de notre engagement majeur.

Je veux évidemment regarder vers 2021 avec optimisme, et espérer que nous pourrions enfin laisser le mauvais souvenir de la Covid-19 derrière nous. C'est sur ces mots que je tiens à vous adresser, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de l'ensemble des membres du Conseil communautaire, à vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères de bonheur, de prospérité et de santé pour l'année qui s'ouvre.

Bruno LAMONERIE
Président de la CC Isle Loue Auvézère en Périgord,
Conseiller départemental.

L'intercommunalité

Au service du territoire

La Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord c'est :

28 COMMUNES

Angoisse, Anliac, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac-Auvézère-Val d'Ans, Dussac, Excideuil, Génis, Lanouaille, Mayac, Payzac, Preyssac d'Excideuil, St-Cyr Les Champagnes, St Germain des Prés, St Jory Las Bloux, St Martial d'Albarède, St-Médard d'Excideuil, St Mesmin, St Pantaly d'Excideuil, St Raphaël, St Sulpice d'Excideuil, St Vincent sur l'Isle, Salagnac, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier.



14 000 habitants



47 élus



35 agents

BUREAU EXCIDEUIL :
1 AV. ANDRÉ AUDY.
05 53 62 46 58.



BUREAU PAYZAC :
RUE DE LA TUILERIE
05 53 55 31 32 .

L'union fait la force

Que ce soit pour des raisons de complexité technique, de moyens financiers, d'économies d'échelles ou de synergie de groupe, il y a des missions qu'il est bon de mutualiser.

Une communauté de communes permet de rassembler des communes autour de projets communs qui ont pour objectif d'offrir à chacun des habitants une meilleure qualité de vie et des services performants et accessibles à tous.

Les élus de la communauté de communes définissent des politiques destinées au développement harmonieux et solidaire du territoire. Pour mener à bien ces missions, ils s'appuient sur les compétences techniques des agents territoriaux.

Restez connectés avec la CCILAP

Retrouvez toutes les informations de la CCILAP sur son site internet : www.ccilap.fr

Facebook : facebook.com/ccilap.fr

Twitter : @CC_ILAP



Les *compétences* de la CCILAP

La communauté de communes exerce, à la place des communes membres, des compétences transférées par les communes. Certaines compétences sont fixées par la loi et sont donc obligatoires. D'autres sont optionnelles et supplémentaires, quand délibérément transférées par les communes.



Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Compétences optionnelles

- Assainissement des eaux usées
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public

Compétences facultatives

- Politique de développement culturel et sportif
- Prise en charge du contingent incendie selon les dispositions de la loi NOTRe
- Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires
- Aménagement numérique
- Gestion des eaux pluviales urbaines

LA CCILAP C'EST AUSSI :

L'aménagement et la gestion de :

- 3 structures d'accueil pour l'enfance et la jeunesse,
- 1 réseau de lecture publique avec 3 (bientôt 5) médiathèques et un point lecture,
- 14 logements intercommunaux,
- 5 zones d'activités économiques,
- 21 stations d'épuration (en partenariat avec les communes),
- 2 bureaux d'accueil touristique,
- 1 centre de formation du SDIS,
- 1 espace naturel sensible (Causse de l'Isle)
- 300 km de chemins de randonnée

La construction de :

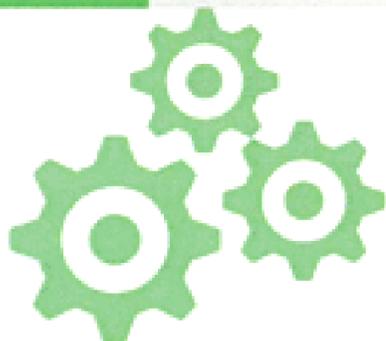
- 1 Ehpad,
- 1 maison médicale.



- Accueil de loisirs
- Zone d'activités économiques
- Médiathèque existante
- Médiathèque en construction
- Logement intercommunal
- Station d'épuration
- Causse de l'Isle
- Bureau d'information touristique

Communauté de communes

Isle Loue Auvézère
En Périgord



Le *fonctionnement* de la CCILAP



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le **conseil communautaire** est l'organe délibérant chargé de gérer par ses délibérations les affaires de l'intercommunalité. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il est composé de 47 élus (conseillers communautaires), issus des 28 communes de la CCILAP.



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le **bureau communautaire** est l'organe exécutif de la communauté de communes. Il est composé du **Président et des Vice-présidents**. Le Président confie à chaque Vice-président la responsabilité d'une commission. Chaque commission est composée de conseillers communautaires et de membres proposés par les communes. Elles instruisent les dossiers et formulent des avis avant un examen en conseil communautaire.



LES COMMISSIONS

Les **commissions** sont composées d'élus et de techniciens référents qui co-animent la commission avec leur Vice-président. Elles traitent des sujets suivants : affaires sociales, appels d'offres, communication, culture, développement durable, économie, environnement, habitat, tourisme, urbanisme, voirie, assainissement.

Pour mettre en oeuvre ses décisions et faire fonctionner la collectivité, le conseil communautaire s'appuie sur les services intercommunaux, composés d'agents de la fonction publique territoriale.

Administration, Assainissement, Voirie, Patrimoine / Prévention des risques, Culture / Médiathèques, Communication, Tourisme, Social, Enfance-jeunesse, sont les services de la CCILAP.

Tous les comptes rendus des conseils communautaires sont disponibles sur le site internet www.ccilap.fr.

PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Calendrier provisoire des permanences du premier semestre 2021 dans les communes (à noter que les dates des réunions publiques, dépendant de l'avancée effective des travaux, n'ont pas été intégrées)



Communauté
de Communes
Isle-Loue-Auvézère
en Périgord

- Mairie de Coulaures **23/01/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Sarrazac **29/01/2021** 10h00-12h00
- Mairie annexe de Clairvivre à Salagnac **03/02/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Cubjac **06/02/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Payzac **13/02/2021** 10h00-12h00
- Mairie d'Angoisse **18/02/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Saint-Sulpice d'Excideuil **01/03/2021** 17h00-19h00
- Mairie de Saint-Germain des Prés **11/03/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Génis **16/03/2021** 17h00-19h00
- Mairie de Saint-Vincent sur l'Isle **22/03/2021** 15h00-17h00
- Mairie de Preyssac d'Excideuil **01/04/2021** 17h00-19h00
- Mairie de Saint-Pantaly d'Excideuil **08/04/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Saint-Raphaël **29/04/2021** 17h00-19h00
- Mairie de Saint-Médard d'Excideuil **15/04/2020** 10h00-12h00
- Mairie de Sarlande **06/05/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Clermont d'Excideuil **13/05/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Saint-Mesmin **20/05/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Saint-Jory Lasbloux **26/05/2021** 10h00-12h00
- Mairie d'Anliac **04/06/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Saint-Martial d'Albarède **10/06/2021** 13h00-15h00
- Mairie de Saint-Cyr-les-Champagnes **17/06/2021** 10h00-12h00
- Mairie de Dussac **23/06/2021** 17h00-19h00

Urbanisme, poursuite des études du PLUi-H malgré la crise sanitaire

Malgré les conditions sanitaires, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'est poursuivie. La communauté de communes s'est adaptée pour éviter de prolonger les délais des études. Il n'a malheureusement pas été possible de maintenir durant le confinement l'ensemble des permanences de Corinne DUCROCQ (vice-Présidente en charge de l'urbanisme et des mobilités) prévues dans les communes. Elles ont été reprogrammées. Vous trouverez le nouveau calendrier ci-dessous.

Ce document constitue un véritable projet pour notre territoire intercommunal et la participation des habitants et des acteurs du territoire est très importante. C'est pourquoi les réunions publiques, permanences et rendez-vous sont essentiels.

Afin de vous aider à suivre et comprendre ce projet, tous les documents utiles sont disponibles sur notre site internet : www.ccilap.fr (rubrique "agir pour le territoire", onglet "Urbanisme").

Pour des cas particuliers, chacun est aussi invité à contacter les services de la communauté de communes au 05.53.62.82.01 ou sur urbanisme@ccilap.fr

HAPPY HABITAT



Happy Habitat est une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale.

La Communauté de Communes Isle Loue Auvézère, en partenariat avec la Communauté de Communes Périgord Limousin permet de faire bénéficier d'aides financières et d'accompagnement : c'est le programme Happy Habitat.

Il s'agit :

- D'attribuer des subventions directes aux habitants pour leur permettre de rénover leur logement (aides aux travaux).
- De prodiguer des conseils gratuits pour le financement global des travaux, des conseils techniques neutres et un accompagnement administratif aux démarches.

Les objectifs du programme Happy Habitat :

- La remise à niveau des logements très dégradés et de l'habitat indigne,
- Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- La promotion d'une offre locative sociale de qualité

Quels types de travaux sont accompagnés ?

Les aides portent sur l'amélioration du confort du logement au sens large :

- L'adaptation du logement pour faciliter la vie de tous les jours des personnes âgées et / ou handicapées,
- Les travaux d'amélioration thermique : isolation, chauffage, menuiseries
- La mise aux normes du logement : électricité, plomberie, isolation

Qui peut bénéficier de ces aides ?

- Les personnes qui occupent un logement à titre de résidence principale, les propriétaires occupants, les usufruitiers, occupants à titre gratuit et les locataires.

Les aides varient en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes qui y vivent.

- Les propriétaires qui louent ou souhaitent louer un logement, sans condition de ressources. En contrepartie des subventions, un engagement à louer le logement à un loyer maîtrisé pendant 9 ans. Ces propriétaires bénéficient également d'un avantage fiscal.
- Les primes spécifiques de lutte contre la vacance, accession à la propriété et ravalement de façade ne sont pas soumis à conditions de ressources, ni d'éligibilité à un dossier de subvention par l'ANAH.

Si vous êtes concernés par ces aides ou si vous souhaitez avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter et à prendre rendez-vous avec l'équipe HAPPY HABITAT.



Mail : contact@happyhabitat.fr

Pourquoi associer les habitants à la construction des politiques du Périgord vert ?

La population du Périgord Vert vieillit, le nombre d'habitants est en baisse. Pourtant, le Périgord Vert crée des emplois, est doté de beaucoup d'emplois, est connu dans le monde entier grâce à ses productions et ses entreprises d'excellence, et connaît des difficultés de recrutement faute de jeunes.

Pourtant, la sérénité de ses paysages et la tranquillité de la vie, si revendiquées dans une société qui met en avant le bien-être et la protection de la nature, ne sont plus à démontrer.

L'épidémie actuelle de la Covid 19 n'a fait que renforcer cette certitude. Pourtant, le Périgord Vert est relié à de nombreuses agglomérations et est source d'innovations qui méritent d'être plus diffusées, connues à l'extérieur. Et donc, l'avenir du Périgord Vert se situe sur ces enjeux, des enjeux sociaux en fait, car il s'agit de faire société.

Ces constats, nous les avons partagés avec les habitants tout le long des réunions du syndicat que nous organisons depuis 2018. Ces témoignages ont permis de mettre « l'épaisseur de la vie » au document d'urbanisme technique qu'est le Schéma de Cohérence Territoriale.

Qu'auraient été ces réflexions si nous nous étions contentés de faire un portrait statistique du Périgord Vert ?

Si vous êtes intéressés pour participer à nos réunions publiques et apporter vous aussi votre pierre à l'édifice, venez faire un tour sur www.scotperigordvert.com et abonnez-vous à notre lettre d'information, celle du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert.



OCMR (Opération Collective en Milieu Rural)

**Commerçants, Artisans du Périgord Vert
sollicitez le dispositif local d'aide pour
votre projet de modernisation ou de développement de votre entreprise**

En Périgord Vert, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide directe pour leur projet. Grâce au dispositif nommé **Opération Collective en Milieu Rural (OCMR)** en faveur des projets de modernisation et ou de développement d'une entreprise de l'artisanat et du commerce vous pouvez solliciter une aide sous la forme d'une subvention (non remboursable).

Les objectifs de l'opération O.C.M.R. :

Portée par le Pays Périgord Vert, association oeuvrant pour le développement local, le dispositif vient contribuer à la modernisation des outils de production des artisans et des commerçants locaux.

Cette contribution se matérialise par des aides financières versées directement aux entreprises et par la mise en œuvre d'actions collectives (portées par le Pays, les communautés de communes, les associations de commerçants) en faveur du développement des entreprises.

Les entreprises bénéficiaires :

Pour prétendre à une aide financière, les entreprises doivent respecter certaines conditions et en premiers lieux :

- Etre domiciliées sur le territoire du Périgord Vert,
- Etre inscrites au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers,
- Justifier d'un an d'activité, sauf dans le cadre d'une transmission reprise liée à l'âge du chef d'entreprise,
- Avoir un chiffre d'affaire Hors Taxe inférieur à 1 million d'euros.
- Réaliser un projet d'investissement d'un montant s'inscrivant entre 5 000 euros et 60 000 euros Hors Taxe de dépenses éligibles,

Testez l'éligibilité de votre projet, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe d'appui au développement économique du Pays Périgord vert.

Montant de la subvention :

La subvention versée à l'entreprise est subordonnée au montant et à la nature de dépenses éligibles.

Le taux d'intervention est de 25 % ou porté dans certains cas, en régime bonifié, porté à 30% (consultez nous pour toute précision concernant ces dispositions) pour un montant d'aide versée s'élevant donc à 1 250 € min. et 18 000 € max. suivant l'opération.

Les dépenses éligibles au dispositif :

- Les travaux visant à moderniser les locaux d'activité.
- Les travaux de valorisation de l'activité (vitrine, enseigne, façade, digital store/site internet marchand...)
- Les achats visant à moderniser l'outil de production, les équipements professionnels (outils numériques, véhicules de tournées...)
- Les investissements matériels et immatériels ayant un caractère innovant.
- La sécurisation et l'accessibilité à tous les publics de l'entreprise (clients mais aussi salariés).

Contact :

Pays Périgord Vert - www.perigord-vert.com

Av. Ferdinand Beyney 24530 Champagnac de Belair

Territoires : Dronne et Belle / Périgord Nontronnais

Damien DESMIER, chargé de mission artisanat commerce

Tél. : 05.53.06.01.00 / Mail : damien.desmier@perigord-vert.com

Territoires : Périgord Ribéracois / Pays de Saint Aulaye

Jefferson GUEGAN, chargé de mission filières d'excellences

Tél. : 05.53.06.01.00 / Mail : jefferson.guegan@perigord-vert.com

Territoires : Périgord Limousin / Isle Loue Auvézère en Périgord

Emmanuel MAZEAU, chargé de mission GPECT

Tél. : 05.53.06.01.00 / Mail : emmanuel.mazeau@perigord-vert.com

La Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord gère 21 assainissements collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Aussi, dans le cadre de l'exploitation des réseaux et des stations d'épuration, il a été constaté, notamment en entrée de station, une quantité importante de déchets (lingettes, serviettes hygiéniques, couches, préservatifs, déchets alimentaires grossiers...), dont la destination est la poubelle d'ordures ménagères et non le « Tout à l'égout ».

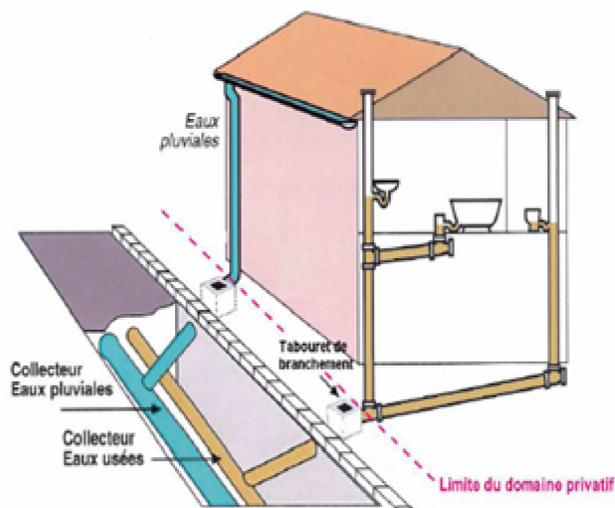
Ces déchets peuvent générer des dysfonctionnements au niveau du réseau et de la station d'épuration et entraîner un surcoût de fonctionnement pour la collectivité et donc pour Vous usagers.

Par conséquent,

NOUS VOUS RAPPELONS :

- **Seules les eaux usées domestiques doivent être raccordées sur le réseau d'eaux usées.**

Branchement d'une habitation à un réseau de collecte séparatif



- **Interdiction d'introduire toute matière, susceptible :**
 - ➔ d'être la cause directe ou indirecte d'un danger pour le personnel exploitant ;
 - ➔ d'être la cause d'une dégradation des ouvrages du réseau ou de la station ;
 - ➔ d'être la cause d'une gêne pour le fonctionnement ;

Les produits qu'il ne faut pas jeter dans le réseau de Collecte des eaux usées

- Huiles minérales (vidange,...)
- Huiles végétales (friture,...)
- Produits chimiques (hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds, déchets radioactifs...)
- Médicaments
- Couches, lingettes, serviettes hygiéniques, serpillère, textile...
- Matière solide (plastique, bois, métaux...) y compris après broyage
- Produits issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, nettoyage de cuves)
- Eaux de sources, eaux de vidange des piscines
- Contenu des fosses septiques ou effluents issus de ces dernières



La nouvelle collectivité créée le 1er janvier 2017 est constituée de deux secteurs pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

Secteur Nord : constitué des communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint Cyr les Champagnes, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac et Savignac Lédrier, Preyssac d'Excideuil et Saint Médard d'Excideuil

Bureau de Payzac : Rue de la Tuilerie 24270 PAYZAC

Contact : Léa LUMMAUX ou Jean Baptiste AMAIL au 05.53.55.31.35

Secteur Sud : constitué des communes de Anliac, Brouchaud, Cherveix Cubas, Clermont d'Excideuil, Coulaures, Cubjac Auvézère Val d'Ans, Excideuil, Génis, Mayac, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint Mesmin, Salagnac, Saint Raphaël, Saint Vincent Sur l'Isle, Saint Pantaly d'Excideuil

Bureau d'Excideuil : 1, avenue André Audy 24160 EXCIDEUIL

Contact : Amélie BOUHOURS ou Rémi FARGES au 05.53.62.82.00

Depuis le 1er janvier 2017, les tarifs sont :

- **Contrôle de conception et d'implantation : 110 € HT**
- **Contrôle travaux : 110 € HT**
- **Contrôle de bon fonctionnement : 105 € HT**
- **Contrôle dans le cadre d'une vente : 120 € HT**



Qu'appelle-t-on Assainissement Non Collectif ?

C'est une solution d'assainissement à part entière qui consiste à traiter les eaux usées d'une habitation individuelle, lorsqu'elle n'est pas desservie par un réseau public d'assainissement (ou « tout-à-l'égout »). L'épuration se déroule en plusieurs étapes :

- **la collecte**
- **le prétraitement (qui est fonction du nombre d'Equivalent Habitant)**
- **le traitement (qui dépend de la nature du sol, de la capacité d'accueil de l'habitation, des contraintes topographiques et hydro-géologiques)**

Cadre réglementaire :

La Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 rappelle aux usagers non raccordables au réseau d'assainissement collectif, qu'ils doivent être équipés d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques individuel, dont ils doivent assurer l'entretien et la vidange pour garantir le bon fonctionnement.

Les usagers ont l'obligation de :

- **se soumettre aux contrôles effectués par le SPANC... :**
- **pour les installations nouvelles : contrôle de conception et d'implantation et contrôle de réalisation**
- **pour les installations existantes : contrôle de bon fonctionnement**
- **...et de s'acquitter de la redevance correspondante.**

Redevance assainissement non collectif :

Conformément à l'article R.2224-19 du CGCT, le Conseil Communautaire a instauré, par délibération du 16/12/2016, la redevance assainissement pour financer et pérenniser le SPANC, qui est un service obligatoire, et ainsi donner les moyens aux administrés d'être en conformité avec la réglementation dans ce domaine.

La redevance est recouvrable à compter de la mise en place effective du service. Suite au premier diagnostic de l'installation, une seconde visite de bon fonctionnement sera réalisée au bout de 6 ans.

La périodicité des visites suivantes sera déterminée par les conclusions du rapport précédent :

- **6 ans pour les installations présentant un risque sanitaire avéré**
- **9 ans pour les autres installations**

Les Missions du S.P.A.N.C :

- **Installations neuves ou réhabilitées :**

Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire, impliquant la mise en place d'un assainissement individuel ou, souhaite réhabiliter son installation. Le service effectue le contrôle de conception et d'implantation de la filière définie par le particulier. Ce dernier vérifie que la filière proposée soit :

- **conforme avec la réglementation en vigueur**
- **en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...)**

Après validation du projet par le service, ce dernier effectue au moment des travaux, le contrôle de bonne exécution avant recouvrement des ouvrages. Cette visite de conformité permet de vérifier que les travaux ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et le projet validé par le SPANC.

• Installations existantes :

Le service concerne toutes les personnes de la Communauté de Communes disposant d'une installation d'assainissement individuelle.

Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille afin de réaliser un état des lieux du parc « assainissement individuel ». Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

Le contrôle des installations existantes sera effectué par un technicien qualifié qui passera, chez les propriétaires sur rendez-vous fixé par le SPANC ou à la demande de ces derniers.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 15 de l'arrêté du 7 septembre 2009, les ouvrages (bac à graisses, fosse septique, fosse toutes eaux) et les regards doivent être accessibles pour assurer leur contrôle et le suivi de leur entretien.

• Vidange des fosses et bacs dégraisseurs :

La vidange des boues est réglementée :

L'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 préconise que les installations et ouvrages doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire.

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.

Les vidanges doivent être effectuées par des personnes agréées par le Préfet selon les modalités fixées par arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

Aussi, l'entrepreneur ou l'organisme qui réalise une vidange est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un document comportant au moins les indications suivantes : son nom ou sa raison sociale, son adresse, l'adresse de l'immeuble où la vidange a été effectuée, le nom de l'occupant ou du propriétaire, la date de la vidange, les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées, le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.

NB : pour les communes de l'ancien secteur de Causses et Rivières, nous vous informons que le service proposant les vidanges groupées par le biais de la Communauté de Communes, n'existe plus.

ATTENTION : les ouvrages doivent être remplis d'eau claire après les vidanges

• Vente de bien Immobilier :

Tout vendeur de bien immobilier est obligé de fournir à l'acquéreur le diagnostic de son installation d'assainissement non collectif au regard de la loi :

Conformément à l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

- " En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier technique de diagnostic, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.
- En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, dans les conditions définies par les dispositions qui les régissent, les documents suivants :

- (...) 8° Le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique

"En cas de non conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la vente.

De plus, conformément à l'article L1331-11-1, le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif doit être daté de moins de 3 ans lors de la vente de l'immeuble.

COVID 19 :

En cette période de crise sanitaire, où la sécurité de chacun est une priorité, l'activité du Service continue. Aussi, les règles de sécurité suivantes sont appliquées lors des visites :

- Accès à l'extérieur de la propriété
- Visite du technicien seul sur le terrain ou en respectant les distances recommandées- Aucun contact physique ne doit avoir lieu.
- Les ouvrages doivent être ouverts, si ceux-ci sont, ou peuvent être rendus accessibles. Si les ouvrages ne sont pas accessibles, cela sera notifié dans le rapport et le Service émettra une non-conformité pour défaut d'accessibilité (même condition qu'en temps normal)
- Pas de signature du rapport par le propriétaire ou le mandataire nécessaire à titre exceptionnel
- Les conditions de rédaction restent les mêmes qu'en temps normal.
- Lors du contrôle dans le cadre du confinement, si les conditions ne sont pas respectées, le Technicien en charge du contrôle se réserve le droit de reporter la visite à la levée du confinement

Vous pouvez refuser le contrôle dans ce contexte de crise sanitaire en le notifiant minimum 24 h à l'avance par écrit au Technicien. Un nouveau rendez-vous vous sera de nouveau proposé à la sortie de la crise.

UNE ANIMATRICE PROMENEUSE DU NET RIEN QUE POUR LES JEUNES !

Morgane Thomasson, animatrice Promeneuse du Net
Pour le territoire, sa présence sur Facebook et Instagram sert à assurer une continuité éducative en ligne, à accompagner, écouter les jeunes et leurs familles, et à relayer les informations (manifestations, actualités, ...).

Morgane assure une connexion quotidienne en semaine pour tous échanges (gratuit et confidentiel, dans les limites que Facebook peut nous garantir). Pour plus d'informations,



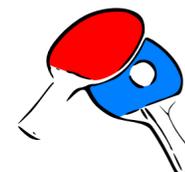
Contact : 07 87 81 35 37 / 06 89 82 52 93 / jeunesse@ccilap.fr
Instagram : jeunessesccilap

Snapchat : MorganeJeunesseCcilap Pdn
Facebook : Jeunesse Ccilap Morgane

Ping-Pong club de l'Auvézère

Composition du Bureau

Président : Pierre MARSAUD - Tél : 05 53 52 72 87
Trésorier : Serge CHASTENET - Tél : 05 53 52 68 53
Secrétaire : Colette CEYRAT - Tél : 05 53 62 35 08



Les entraînements ont lieu dans le Gymnase de LANOUAILLE, le vendredi soir de 17 h à 18 h. –
Pierre MARSAUD , Christian MAZIN participent à la découverte et à l'entraînement des jeunes dès la sortie du collège.

Rapport de l'Association :

Le Ping-pong Club de l'Auvézère créé le 17.06.2010 est maintenant bien implanté dans le paysage sportif. Il regroupe les communes du canton de LANOUAILLE. Son siège social est à la Mairie de SAVIGNAC-LEDRIER. Les entraînements fonctionnent du début Septembre jusqu'à la fin de l'année scolaire en Juin. L'initiation au ping-pong n'a pas lieu pendant les vacances scolaires. Nous avons terminé la saison 2019 /2020 avec 3 enfants. Nous remercions chaleureusement les Municipalités pour leurs subventions. C'est avec plaisir que le Club accueillera de nouveaux adhérents(es).



Auvézère Basket Club

Maison des communes
Mairie de La Chapelle
24270 SAVIGNAC-LEDRIER
06 77 08 01 45 / 06 33 55 46 03

L'ABC, Auvézère Basket Club

L'école de minibasket de l'ABC accueille les enfants à partir de 5 ans tous les samedis matin de 11h à 12h au gymnase de Lanouaille. Encadrés par Anaïs ROUSSEAU et Nicolas SEINCE, les enfants peuvent y découvrir et y pratiquer le basket selon leur âge.

L'équipe U11, mixte, est composée d'enfants âgés de 9 et 10 ans (nés en 2009 et 2010). Entraîné par Nicolas BEAUVIRONNOIS, les entraînements ont lieu tous les vendredis de 18h30 à 19h45 au gymnase de Lanouaille. Engagée en championnat au sein du comité de basket de la Dordogne, cette équipe fait partie elle aussi de l'école de minibasket du club.

**CONSTITUTION DU BUREAU ET DU COMITE DIRECTEUR
SAISON 2020-2021**

Ont été élus :

- Co-Présidents : Mme Julie BOUCHARDIE et Mr Nicolas BEAUVIRONNOIS
- Trésorière : Mme Sandra POMMIER
- Secrétaire : Mr Julien BELLY

L'équipe U11, mixte, est composée d'enfants âgés de 9 et 10 ans (nés en 2009 et 2010). Entraîné par Nicolas BEAUVIRONNOIS, les entraînements ont lieu tous les vendredis de 18h30 à 19h45 au gymnase de Lanouaille.

Engagée en championnat au sein du comité de basket de la Dordogne, cette équipe fait partie elle aussi de l'école de minibasket du club.

U13, séniors filles, seniors garçons, équipe de loisirs , ce club regroupe des jeunes à partir de 5 ans jusqu'à ..99 ans. Si le nombre de licenciés ne cesse d'augmenter (aux alentours de 80) c'est parce que les valeurs éducatives de ce sport (solidarité, partage, persévérance, respect...) y sont inculquées par des entraîneurs bénévoles, attentifs à l'épanouissement des enfants comme des adultes.

L'école de foot de l'Entente Sportive du Périgord Vert.

Le club serait ravi d'accueillir de nouveaux jeunes joueurs mais aussi de nouveaux animateurs, dans le respect du protocole sanitaire.



Ouvert à tous et à toutes de 5 ans à 12 ans (13 ans pour les filles)
Renseignements complémentaires au :06 85 87 05 89

La Puce à l'oreille

Ecole de musique associative, basée sur la Pays de Lanouaille, qui s'adresse à tous de 2 à 99 ans.



Liste des cours proposés :

Chant, piano, guitare, percus, flûte à bec, flûte traversière, batterie, solfège, ukulele, accordéon, violon, trompette, trombone, atelier collectif, éveil musical, solfège (nouveaux cours sous réserve d'un nombre d'élèves suffisant)

des lieux diversifiés:

Lanouaille, Payzac, Génis, Cherveix-Cubas, Coulaures

Nous contacter

- par téléphone : 06 38 70 57 62
- par mail : lapucealoreille24@gmail.com
- aller voir Facebook : LPAO24
- ou nous rendre visite le mardi matin, nous prévenir avant si possible.. au bureau de la Puce, à la mairie de Lanouaille.



Saison culturelle et médiathèques

COVID 19 : La programmation est susceptible d'être modifiée du fait de la situation sanitaire. Les spectacles sont soumis au protocole sanitaire en cours à la date de leur programmation.

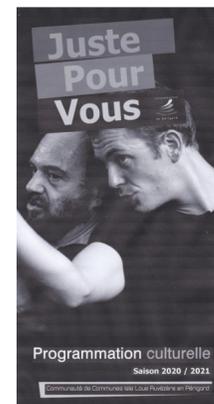
Les programmes ont été soit annulés soit reportés à une date ultérieure.

LES MÉDIATHÈQUES

La communauté de communes vous propose l'accès à un réseau intercommunal de lecture publique.

4 structures sont reliées entre elles :

- le point-lecture de Dussac
- la médiathèque de Lanouaille
- la médiathèque de Payzac
- la médiathèque d'Excideuil



Ce réseau permet de mettre en commun les documents des 4 structures pour que tous leurs usagers puissent les emprunter. Un abonné peut, par exemple, emprunter des livres à Dussac, les rapporter à Lanouaille et réserver un ouvrage présent à Payzac. Les documents "voyagent" entre les structures pour que vous puissiez les trouver où vous voulez !

Un catalogue en ligne pour permet de consulter d'avoir accès à tous les documents présents dans le réseau.

Nouveauté : sur le catalogue en ligne, vous pouvez voir les dernières nouveautés achetées, consulter votre compte, prolonger vos emprunts et réserver des documents. Vous pouvez savoir, de chez vous, si le réseau possède un ouvrage. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez en suggérer son acquisition ou le commander à la BDP.

Comment obtenir la carte départementale de prêt de Dordogne qui vous permet d'emprunter des documents dans le réseau ?

La carte est délivrée dans les trois médiathèques. Son tarif est de 7 € par an et par famille. L'abonnement est gratuit pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes handicapées.

Les services proposés :

Vous pouvez emprunter des livres, des revues, des CD et des DVD, consulter Internet, vous servir de traitements de texte, vous informer et étudier grâce aux ordinateurs à votre disposition.

L'auditorium de la médiathèque de Lanouaille et la salle d'animation de la médiathèque de Payzac accueillent des accueils de classes, des conférences, expositions, contes et projections de films.

Horaires d'ouverture :

- **Point-lecture de Dussac** - 05 53 52 58 32 | Mercredi : 14h-18h
- **Médiathèque de Lanouaille** - 8 rue du Limousin - 05 53 52 65 65



Mardi : de 10h00 à 12h30, mercredi : 10h00-12h30 / 14h00-18h00, vendredi : 14h00-18h30, samedi : 10h00-12h30 / 14h00-16h00.

- **Médiathèque de Payzac** - place Jean-Pierre Timbaud - 05 53 62 54 77

Mardi : 9h30-12h00, mercredi : 9h30-12h00 / 14h00-18h00, vendredi : 14h00-18h00, samedi : 9h30-12h00

- **Médiathèque d'Excideuil** : 05 53 62 15 42 | Jeudi : 10h-12h30

Courriel : mediatheques@ccilap.fr

Page Facebook



S.I.A.E.P. DU NORD EST PERIGORD
Mairie de la Chapelle 24 Rue d'Aquitaine
24270 SAVIGNAC LEDRIER

Courriel : « siaepnep24@orange.fr »

Tél. : 05 53 52 70 61

Port : 06 30 72 35 48



Deux mille vingt, quelle année !!!

Commencée avec en ligne de mire les élections municipales, elle se poursuit avec la propagation d'un virus inconnu d'une façon que nous nous retrouvons confinés deux mois, perturbant toute la vie du pays, du jamais vu.

Voilà déjà 2021 et le virus est toujours là avec encore un 2ème confinement.

Malgré cela, le service public de l'eau a continué à assurer le service à votre robinet. Nos délégataires ont dû adopter un protocole sanitaire rigoureux basé sur une rotation du personnel pour garder en réserve une personne par classe de compétence. Merci à toutes les équipes de SAUR et SOGEDO.

A ceci s'est ajouté un été très chaud et surtout très sec en rapport à l'année 2019. La consommation d'eau a fortement augmenté au cours du 3ème trimestre. Nos deux rivières l'Isle et l'Auvézère ainsi que le forage de la Pinsonelle à St Pantaly d'Excideuil ont permis d'assurer les services même si les niveaux d'étiage sont descendus très bas. Il est à souhaiter un hiver très pluvieux pour reconstituer les réserves des sols.

Les élections municipales concernaient le SIAEP par le renouvellement des délégués des 27 communes membres du Syndicat. Quatre Communes n'ont pas réussi l'élection du conseil complet au premier tour.

Il a fallu attendre le 2ème tour de juin puis la nomination des 54 délégués du SIAEP pour convoquer l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 Juillet à Lanouaille. Il est à noter que plus de la moitié des délégués sont nouveaux.

J'ai été réélu à la Présidence pour un 3ème mandat à l'unanimité ainsi que Philippe CAILLAUD 1er Vice-Président et Maire de St Sulpice d'Excideuil et Jérôme BALABEAU 2ème Vice-président et Maire adjoint de St Médard d'Excideuil. Nous en remercions chaleureusement tous les délégués.

Cette direction s'appuie sur le Bureau du Syndicat composé de dix membres et chargé d'assurer la mise en place des décisions votées par l'assemblée générale avec

- Pichon Daniel St Cyr,
- Gadaud Joël Angoisse,
- Hageman Béatrice Corgnac,
- Lavaud Alain Preyssac,
- Combroux Philippe Lanouaille,
- Bost Claude Ezyerac,
- Geneste Bruno Excideuil,
- Jobard Serge Nanthiat,
- Lebrun Serge Nantheuil,
- Mohtasham Damien St Mesmin.



- Les travaux :

Le programme 2019 s'est terminé début janvier 2020 par les travaux de canalisation à St Médard d'Excideuil avec l'entreprise Laurière avec pour objectif la simplification du réseau sur 1 km environ.

Malgré la pandémie et le confinement nous avons pu lancer les travaux prévus au budget 2020.

- A Sarrazac pour compléter le renouvellement des canalisations en vue de l'aménagement du bourg sur la départementale réalisé par l'entreprise ADUCIA de Thiviers pour 87 000 € HT.
- Sur Lanouaille par l'entreprise ERCTP fin du renouvellement de la liaison de la ligne réservoir de la Chapelle château de Lanouaille en fonte diamètre 200 mm de Miremont au château d'eau et renouvellement de la canalisation de la Durantie au Bocage en polyéthylène de diamètre 160mm et 125mm soit au total 355 000 € HT de dépenses pour un linéaire de 3.200 m.

Pour 2021 des travaux sont programmés sur Nantheuil, Payzac, St Cyr avec l'espoir d'une aide de l'Agence de Bassin de 30%, plus des petits travaux sur Preyssac, St Paul la Roche et Payzac. Mais aussi l'avancement de l'étude en cours pour l'amélioration de la station du Pont Neuf à Payzac.

- Le prix de l'eau 2021 :

Le prix de l'eau, part collectivité a été voté à l'assemblée générale du 26 Novembre et maintenu au prix 2020.

Les prix de la part des délégataires SAUR et SOGEDO sont conditionnés par l'évolution des indiciaires des prix conformément au contrat d'affermage qui se terminera le 31/12/2025.

Comme vous voyez, le SIAEP DU NORD EST PERIGORD propriétaire de toutes les installations de votre service d'eau poursuit son action d'amélioration de ses installations pour vous assurer le meilleur service à un prix raisonnable.

Je remercie les membres du Comité syndical et les Vice-Présidents pour leur confiance et nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes et une meilleure année 2021 avec le retour à notre liberté par l'éradication de ce covid19.



NOTE D'INFORMATION

MODIFICATION DU MODE DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS En vue de la mise en place de la redevance incitative

Arrêt de la collecte sur les bacs 2 ou 4 roues.

La collecte s'effectuera sur des points d'apport volontaire (points de regroupement des bornes) disponibles 7 j/7, 24 h/24. Vous devrez vous rapprocher des bornes aériennes ou semi-enterrées :

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

BORNES ORDURES MÉNAGÈRES

LA BORNE SERA EN ACCÈS LIBRE JUSQU'À L'ACTIVATION DU LECTEUR DE BADGES

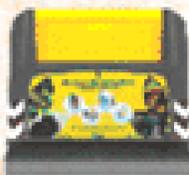
Une ouverture permet l'introduction d'un volume de 60 L d'ordures ménagères (2 x 30 L, 3 x 20 L...)



BORNES JAUNES

ACCÈS LIBRE - DÉPÔT EN VRAC DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent.



BORNES VERRE

ACCÈS LIBRE

Le verre se recycle à l'infini.



BORNES CARTON

ACCÈS LIBRE

Les cartons bruns sont à déposer à plat dans les bornes d'apport volontaire.



TOUS LES POINTS DE COLLECTE DU DÉPARTEMENT SERONT ACCESSIBLES AVEC VOTRE BADGE.

LE CONTEXTE

POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative a pour objectif de réduire les tonnages enfouis et ainsi de valoriser efficacement nos déchets d'emballage et biodéchets (loi de transition énergétique de 2015). Elle permettra également de maîtriser les coûts de la taxe appliquée aux déchets enfouis qui passera de 18 € à 65 € la tonne d'ici 2025. En Dordogne, ce sont environ 110 000 T de déchets qui sont enfouis chaque année.

LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

- 1 MISE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS**
Déploiement des équipements et enquêtes usagers.
- 2 PHASE PÉDAGOGIQUE / 2021**
Utilisation du système de collecte et paiement de la TEOM avec envoi d'une facture qui ne sera pas à régler.
- 3 PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION RÉELLE / ARRÊT TEOM / 2022**

LE BADGE

Chaque usager enregistré sera doté d'un badge pour accéder uniquement à la borne d'ordures ménagères sur les points d'apport volontaire et aux déchèteries. Ce badge sera distribué par la poste. Pour vous inscrire, veuillez contacter le service usagers :



09 71 00 84 24

service.usagers@smd3.fr

**Particuliers, professionnels, associations, collectivités ...
Tous les producteurs de déchets doivent s'enregistrer auprès du
SMD3 pour continuer à bénéficier du service public !**

Pourquoi faut-il s'enregistrer ?

- Pour obtenir la carte qui permet :
 - De déposer ses Ordures Ménagères (sacs noirs) dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès
 - D'accéder à toutes les déchèteries du département
- Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle facturation du forfait maximum

Comment s'enregistrer ?

- En appelant le Service Usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24
- En remplissant le formulaire en ligne sur smd3.fr
- Par retour du formulaire papier et de l'enveloppe T remis en boîte aux lettres



**UN SERVICE
POUR VOUS
ACCOMPAGNER**

Le Service Usagers du SMD3
est votre interlocuteur privilégié pour :

- Vous enregistrer en tant qu'utilisateur
- Informer d'un changement :
déménagement, personnes composant le
foyer, etc.
- Signaler un problème :
carte perdue ou défectueuse, dépôt
sauvage, points d'apports volontaires
détériorés, etc.
- Obtenir des explications relatives à la
facturation, à la réduction des déchets,
etc.
- Répondre à toutes les questions
pratiques



09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

smd3.fr



SMD3

Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

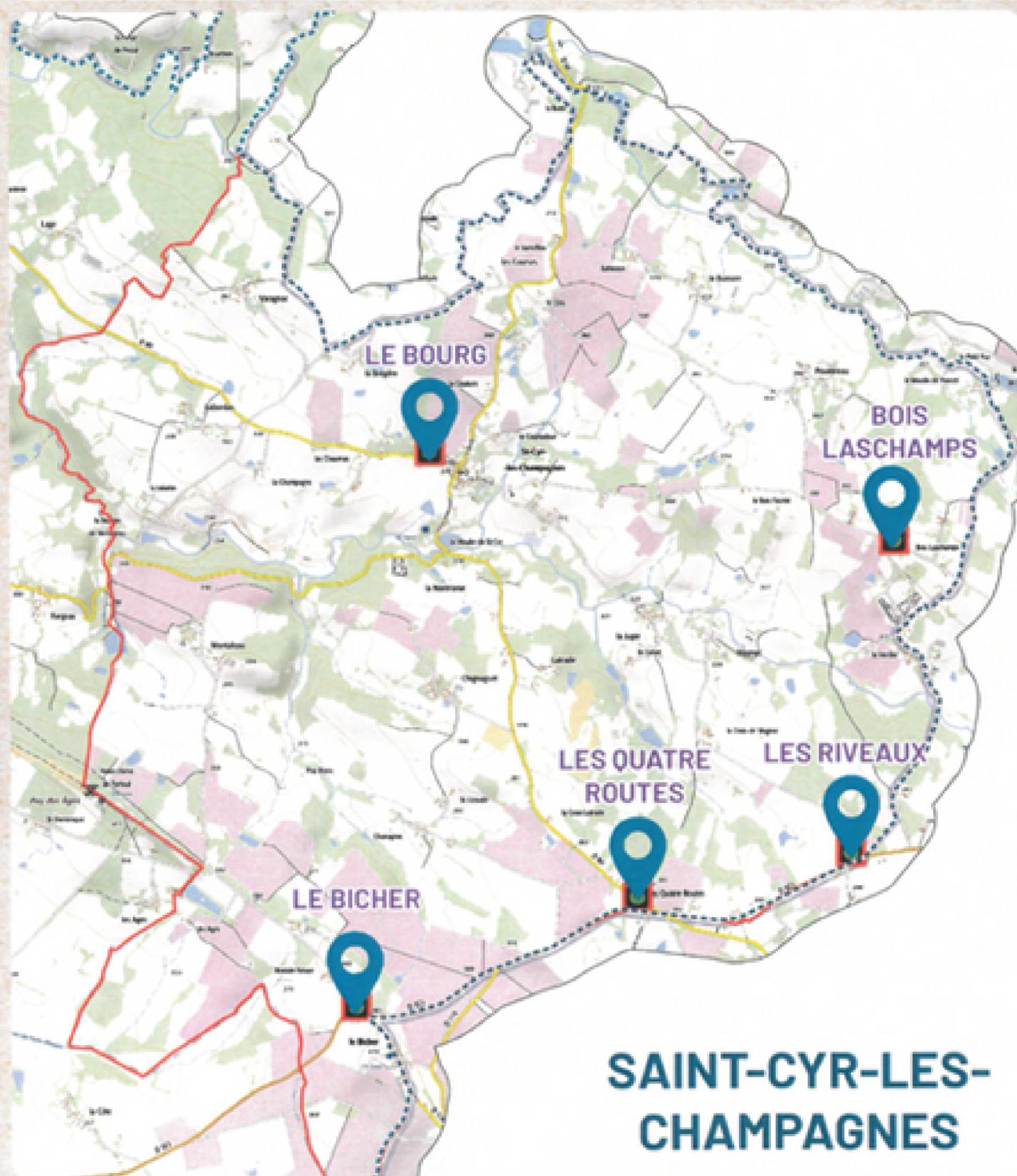


BORNES AÉRIENNES

OU



BORNES SEMI-ENTERRÉES



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

SAINT-CYR-LES-
CHAMPAGNES

SMCTOM de Thiviers
Les Chemins rouges - 24270 DUSSAC
05 53 52 65 16



Présidente : **Martine PERETTI** - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27

Vice-Présidents :

- Commune d'Angoisse : **Philippe PORTELETTE** – Tél : 06.71.48.55.82
- Commune de Dussac : **Gérard VIACROZE** – Tél : 06.80.17.40.87
- Commune de St Sulpice d'Excideuil : **Ginette ROSSIGNOL** – Tél : 06.87.54.05.97
- Commune de Savignac-Lédrier : **Serge CHASTENET** – Tél : 06.48.37.21.32

Délégués de la commune de Saint Cyr les Champagnes :

Sabrina REYNAUD et Marieke VAN MIL

HOMMAGE

Monsieur Jean-Marie FOUHETY, nous a quitté fin mai. Il fut Président du Syndicat des Transports Scolaires de 1977 à 2004. Puis il fut Président et formateur, de l'Association Départementale pour l'Amélioration des Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP) de la Dordogne. Il avait gardé un lien très fort avec notre Syndicat. Il venait, au moins une fois par an, pour promouvoir la sécurité auprès des élèves des sept écoles de notre secteur et du collège. Nous ne l'oublierons pas.

ELECTIONS

Suite aux élections municipales, le nouveau conseil syndical a été installé le vendredi 17 juillet 2020 à la mairie de Lanouaille.

Les vingt délégués des dix communes adhérentes au syndicat (Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, St Cyr les Champagnes, St Mesmin, St Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac, Savignac-Lédrier) ont procédé aux élections à la Présidence et aux Vice - Présidences du SIAVSA.

Ont été élus :

- Martine PERETTI, Présidente.
- Ginette ROSSIGNOL,
- Serge CHASTENET,
- Philippe PORTELETTE,
- Gérard VIACROZE, Vice-Présidents.

La secrétaire **Isabelle MEYZE** assure des permanences
A la Mairie de Lanouaille

Les **jeudis** et **vendredis** de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h30.
Tél : 05 53 52 72 71

INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR LE SITE : [Transports.nouvelle-aquitaine.fr](https://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr)

- Les familles doivent se connecter sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine et procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s) entre la mi-juin et mi-juillet. Passée cette date, une pénalité de 15 euros est appliquée. Cependant, le guichet d'accueil au secrétariat du SIAVSA est toujours maintenu afin d'aider les familles à résoudre les divers problèmes qu'elles peuvent rencontrer (connexion au site, finalisation des inscriptions, point d'arrêt, paiement en ligne...).
- En cas d'impossibilité d'inscription sur le site de la Région, les inscriptions « papier » sont encore en vigueur.

Le rôle du S.I.A.V.S.A (AO2) :

- - Interlocuteur entre la Région/Familles/Transporteurs et chauffeurs,
- - Rôle administratif : aide pour les inscriptions, demande de points d'arrêts et d'abri bus
- - Responsable de la discipline, de la sécurité (mission de prévention auprès des élèves)
- - Gérant du bon fonctionnement du planning des sorties scolaires, extra-scolaires et par convention une fois par an des sorties organisées par les associations (car en régie).

Crise sanitaire : COVID 19

Les transports scolaires ont été impactés par le confinement du printemps. Le service a pu reprendre, à compter du 12 mai 2020, dès la réouverture des écoles primaires (RPI Angoisse/Sarlande, Lanouaille, Payzac, RPI Dussac/Sarrazac/St Sulpice d'Excideuil) et ensuite début juin pour une première rentrée des sixièmes/cinquièmes du Collège Plaisance à Lanouaille, et par la suite des quatrièmes et troisièmes. Le SIAVSA et les transporteurs privés ont pris toutes les dispositions pour accueillir en toute sécurité les élèves (distanciation des places assises, gel hydroalcoolique, masques pour les chauffeurs et pour les collégiens, désinfection des cars tous les soirs, housses de protection jetables pour notre car en régie).

A la rentrée de septembre, les mêmes modalités ont été appliquées (exceptée la distanciation), chaque place pouvant être utilisées. Suite au confinement du 30 octobre 2020, Monsieur Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, a transmis un courrier aux familles : « Je vous invite à demander à vos enfants de respecter avec la plus minutieuse précaution les gestes barrières essentiels et autres mesures de protection afin d'endiguer la propagation de la pandémie : obligation du port du masque pour les enfants de 6 ans et plus, suivant les nouvelles consignes édictées par le gouvernement, sous la responsabilité des familles ... » Toutes les conditions sanitaires ont été réunies pour garantir la sécurité sanitaire de vos enfants durant cette année 2020. Elles le seront aussi bien entendu, durant 2021, en fonction de l'évolution des directives gouvernementales.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Trait d'Union accompagne les personnes âgées et handicapées résidant sur les communes de :

- Angoisse,
- Dussac,
- Lanouaille,
- Payzac,
- Saint Cyr les Champagnes,
- Saint Sulpice d'Excideuil,
- Sarlande,
- Sarrazac

et Savignac Lédrier.

Les Intervenantes à domicile peuvent vous aider dans l'accomplissement de certains gestes de la vie courante (levers, couchers, repas, sorties...), vous accompagner dans la réalisations de tâches domestiques ou vous apporter une aide pour des papiers administratifs simples.



Il y a du changement à Trait d'Union !

Après presque 40 années de service, Madame BUISSON Anne Marie, Responsable de secteur a pris sa retraite en octobre 2020. Le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni pour lui organiser un petit pot de départ bien mérité ! La nouvelle équipe est en place pour prendre le relais...

- Madame ESCLAVARD Sylvie au poste de Responsable administrative,
- Mademoiselle MARESCAUX Charlotte Responsable de secteur
- et Madame LAGUIONIE Roseline, Planificatrice.

Pour nous contacter :
TRAIT D'UNION
6 Place de la Mairie
24 270 ANGOISSE
05.53.52.49.66 ou à
trait-union24@orange.fr

Le Conseil d'Administration et le bureau profitent de cet article pour vous souhaiter leurs meilleurs vœux pour 2021!

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Lanouaille

Les professionnels de santé ont intégré le nouvel équipement en janvier.

Consultations sur rendez-vous

Médecins généralistes
Cardiologue
Infirmiers : Permanence les mardis matins
Orthophoniste
Hypnothérapeute
Pédicure-podologue
Diététicienne

Adresse : Allée des Tilleuls, Lanouaille
(à côté du Gymnase et du collège)



Télé Assistance Solidarité Départementale 24

La Téléassistance : Une présence pour prévenir et secourir : Télé Assistance Solidarité Départementale 24 -29, rue de Metz - 24000 PERIGUEUX - Tél : 05 53 53 54 54

tele.assistance@cassiopea.fr
www.cassiopea.fr
@cassiopea24



La F.N.A.C.A. créée en 1958 regroupe de par sa spécificité les Anciens Combattants ayant servi en Afrique du Nord..



Historique du 19 Mars 1962

- **du 7 au 17 Mars 1962** : Pourparlers de Paix
- **18 Mars 1962** : Signature des Accords d'Évian
- **19 Mars 1962 à midi** : Proclamation du Cessez-le-feu à l'armée française sur tout le territoire Algérien par le Général ALLERET (ordre du jour n° 11). Cet ordre mettait fin à 10 années de combats.
- **8 Avril 1962** : référendum en métropole, 90 % des Françaises et Français se prononcent pour le Cessez-le-feu.
- **8 Novembre 2012** : **Reconnaissance par le Parlement du 19 Mars comme journée du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires en Algérie.**

Le Comité de LANOUAILLE regroupe 100 adhérents dans le canton et quelques communes limitrophes. Avec nos 6 drapeaux, nous participons à toutes les cérémonies militaires et en particulier au 19 Mars, date du Cessez-le-feu en Algérie qui est pour ce conflit la seule date à avoir un caractère historique.

PREVISIONS D'ANIMATIONS POUR 2021

COMPOSITION DU BUREAU 2021 :

- Président d'Honneur : **DURAND Jean**
- Président : **MARSAUD Pierre**
- Vice-Présidents : **DUPINET Yves, JOUANNEAU Yvon, SERRE Paul**
- Secrétaire : **MARSAUD Marie-Louise**
- Trésorier : **CELERIER Alphonse**
- Responsable Animations : Le Bureau
- Responsable juridique : Le Bureau

- **Samedi 30 Janvier 2021** : Loto à PAYZAC à 14 heures 30

Vendredi 19 MARS 2021 : Cérémonies aux Monuments aux morts

- 11 h à COURSAC –
 - 15 h.30 à SAVIGNAC-LEDRIER
- Dépôt de gerbes dans chaque commune

Samedi 27 Mars 2021 : Repas annuel du Comité à la Salle des Fêtes de SAVIGNAC- LEDRIER

Dimanche 29 Août 2021 : Repas Campagnard à DUSSAC

- **Samedi 24 Octobre 2021** : Assemblée Générale du Comité : Salle des Fêtes à LANOUAILLE

Nous remercions chaleureusement les Municipalités pour leurs subventions

FNATH

(Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)

ASSOCIATION DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES (FNATH) GROUPEMENT INTERDEPARTEMENTAL DORDOGNE-CORREZE

- Vous souhaitez être reconnu comme travailleur handicapé, obtenir une carte mobilité inclusion (CMI) stationnement et/ou invalidité, une allocation handicapé (AH) ou une pension d'invalidité;
- Vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et/ou vous voulez contester les décisions de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), de la mutuelle sociale agricole (MSA), de la mission départementale des personnes handicapées (MDPH) devant les juridictions compétentes (tribunaux judiciaires ou cours d'appels);
- Vous êtes accidenté de la circulation, accidenté de la vie, handicapé ou victime d'un accident médical;



La FNATH vous accueille, vous guide, vous défend et vous permet de garder vos droits devant les juridictions concernées.

□ Un service juridique professionnel est à votre disposition et à votre écoute.

□ Nous assurons, sur rendez-vous, une permanence le quatrième mardi de chaque mois, à la mairie de Lanouaille, de 9 à 12 heures.

Merci de contacter madame la Présidente de la section Marie-France GERAUD au 06 38 10 31 16.

□ Nous vous proposons également une mutuelle de groupe, complémentaire de santé (Math-Prévaris) avec des prestations compétitives s'adressant à tout public, et notamment aux personnes handicapées ou atteintes d'affections longue durée (ALD)

FNATH GROUPEMENT INTERDEPARTEMENTAL DORDOGNE-CORREZE

Maison des associations

86, avenue Maréchal Juin
24000 Périgueux

11, place Jean-Marie Dauzier
19100 Brive-la-Gaillarde

Tél: 05 53 45 44 50

Email: fnath24@wanadoo.fr

Tél: 05 87 01 17 45

Email: fnathcorreze@gmail.com

2020 a été aussi une année associative très sérieusement perturbée : les contraintes sanitaires ont entraîné l'annulation de toutes les manifestations à ce jour. Seul le voyage à Gaillac, début janvier, a pu avoir lieu ainsi que quelques séances de gym pour les adultes, celles des enfants ont été annulées. Nous espérons que 2021 se déroulera sous de meilleurs auspices.

L'assemblée générale annuelle du comité des fêtes qui aurait dû se tenir le samedi 07 novembre 2020 a également dû être reportée à une date ultérieure. C'est donc le bureau élu en 2019 qui continue jusqu'à la prochaine AG.

Composition du bureau :

Président d'honneur : Alain Pierrefitte

Présidente : Bernadette Feugeade

Trésorier : Gérard Martins

Secrétaire : Annie Bosselut

Secrétaire adjointe : Sylvette Lafont

Trésorier marchés festifs : Bernard Aubertie



Voyage à Gaillac

Le 4 janvier 2020, 33 personnes ont pris le départ à 9h à St Cyr en direction de Gaillac dans le Tarn. Arrivés à 12h, ils ont déjeuné dans un chai, puis ils ont découvert les lieux. Ensuite, ils sont partis vers Lisle sur Tarn pour une visite de la ville avec le guide Julien. Enfin, tous ont repris le car pour rejoindre Gaillac et admirer le festival des lanternes. C'était un super spectacle qui s'est terminé vers 23h et a sonné l'heure du vers St Cyr. Quelle belle journée pleine de souvenirs !

Section gym

Les cours avaient repris le 10 septembre jusqu'au 15 novembre avec plus de contraintes en raison des conditions sanitaires. La SECTION GYM avait modifié un peu sa formule :

La section "adultes" était désormais scindée en 2 groupes :

=> un premier groupe le jeudi de 17H45 à 18H45 à la salle polyvalente

=> et le second groupe toujours le jeudi mais de 18H45 à 19H45 à la salle polyvalente

Depuis la rentrée, la gym "enfants" n'avait pas été renouvelée pour les mêmes raisons.

La section GYM était toujours animée par Sandrine, monitrice à Profession Sport Limousin.

Chacun devait disposer de son propre matériel mais il pouvait être prêté pour la saison.

Il ne fallait pas oublier le masque, le tapis de gym, la bouteille d'eau, la bonne volonté et la bonne humeur !



L'assemblée Générale annuelle du Groupement de Propriétaires et de Chasseurs de Saint Cyr s'est tenue le 9 août 2020 à la salle polyvalente . Un nouveau bureau a été élu.

Composition du bureau :

Président d'honneur Alain PIERREFITTE
Président : Eric VEYSSIERE
Vice-président : Gilbert PAROT
Trésorier : Nicolas REYNAUD
Trésorier adjoint : Joël FAYOLLE
Secrétaire : Daniel PENAUD
Secrétaire adjoint : Valentin LEYMARIE



Membres du Conseil d'Administration

Saison 2020 /2021

- 85 faisans lâchés
- Battues aux chevreuils : 17 bracelets attribués dont 13 prélevés (au 31/12/2020)
- 5 bracelets sangliers attribués dont 3 prélevés (au 31/12/2020)
- Destruction de nuisibles en cours

Au cours de cette saison, un peu particulière au regard de la crise sanitaire, la chasse au petit gibier a été suspendue lors du 2ème confinement, les battues au gros gibier ont été maintenues comme à leur habitude, un dimanche sur deux et dans le respect du protocole sanitaire établi, à savoir : absence de rassemblement dans le local de chasse, port du masque au départ et au retour de la battue, pas de covoiturage entre chasseurs, et respect des gestes barrières.

Manifestations :

Le traditionnel repas de chasse n'a pu avoir lieu en 2020 en raison des conditions sanitaires.
Habituellement, en collaboration avec le Comité des Fêtes, l'équipe des chasseurs participe à l'organisation des 2 Marchés festifs, qui cette année n'ont pas pu avoir lieu également.

Nous remercions tous les propriétaires, les chasseurs et autres bénévoles qui contribuent au bon déroulement de la saison.
Toutes les personnes désirant participer au bon fonctionnement du groupement sont acceptées avec plaisir.

**Le Président,
Eric VEYSSIERE**

Membres du Bureau



Doyen des chasseurs



L'équipe des Chasseurs



Florent est un passionné de vieux béliers hydrauliques et a ouvert depuis fin mai 2020, un musée consacré à cette machine étonnante. Il nous a fait découvrir son univers le temps d'un dimanche après-midi convivial.

Nous entrons dans son musée et là, nous ouvrons grand les yeux, abasourdis par tant de petites machines en forme de cloche.....

**Florent, qu'est-ce donc toutes ces machines ?
A quoi servent-elles ?**



Ce sont des béliers (sans pattes), j'en ai une soixantaine. La plupart d'entre eux m'ont été offerts, ou bien, je les ai récupérés car ils étaient abandonnés mais il m'arrive aussi d'en acheter.

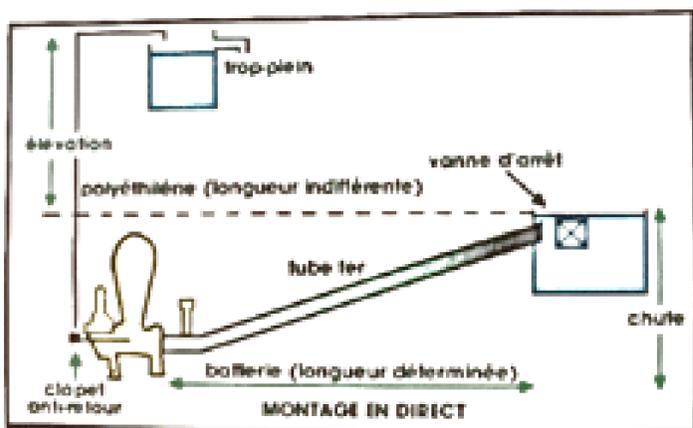
Je les trouve dans la région, en Limousin, en Auvergne, mais aussi, un à Montpellier. Ils sont tous en état de fonctionnement, je les ai tous « retapés » petit à petit.

Ces engins servent à amener l'eau depuis une source jusqu'à un point d'utilisation de l'eau mais suivant un processus bien particulier (voir schéma ci-dessous pour explications techniques détaillées).



De façon générale, il faut installer le bélier entre la source et le point d'utilisation de l'eau, avec à minima 1 m de chute d'eau entre la source et le bélier pour 10 m de remontée entre le bélier et l'arrivée de l'eau.

SCHEMAS D'INSTALLATIONS DU BELIER



Les installations se font donc sur un terrain pentu (pas de béliers dans la Beauce.....). On les trouve essentiellement dans les fermes pour abreuver les animaux ou bien dans des communes pour arroser les jardins ou espaces verts.

En 1945, il y avait 70 fabricants de béliers et aujourd'hui il n'y en a plus qu'un seul !! C'est la Société et marque WALTON, située à Bordeaux. Elle fabrique des béliers en fonte et en bronze. La durée de vie d'un bélier peut être de plusieurs siècles s'il est bien entretenu. Dans mon musée, j'en ai un de 1896, en parfait état de fonctionnement.

**Que sais-tu de ces machines ? Depuis quand existent-elles ?
Où les trouvons nous ?**

Le système a été inventé par un horloger anglais et breveté par les frères Montgolfier au début du 18ème. La forme cylindrique, en forme de cloche, rappelle celle d'une montgolfière, signature typique des deux frères.

Combien coûte cette machine ?

Y a-t-il de l'engouement pour ce type d'achat ?

La valeur neuve varie de 800 à 3500 €. J'ai de plus en plus de demandes pour l'aide à l'installation. Aujourd'hui, c'est un moyen très écologique (et économique), on voit de plus en plus de gens sensibilisés à la protection de l'environnement et la démarche d'installation d'un bélier est très tendance « Ecologie »

Florent, parle nous de toi, de cette passion, d'où vient-elle ?

Oui, c'est une véritable passion. J'ai toujours aimé l'eau, j'ai toujours été attiré par cet élément de la nature. Mais l'élément déclencheur de cette passion est apparu à la mort de Marcel Lasternas à la Champagne. Sa femme Léontine m'a demandé de bien vouloir intervenir sur leur installation défaillante, et cette remise en service, en collaboration avec Sylvain, très jeune à l'époque, a fait surgir en moi une véritable passion naissante pour cette machine de fonte et de bronze.

J'ai donc cherché à en savoir plus, à approfondir mes connaissances. J'ai cherché et trouvé toute la documentation nécessaire au Musée des Arts et Métiers à Bordeaux, par l'intermédiaire d'une connaissance.



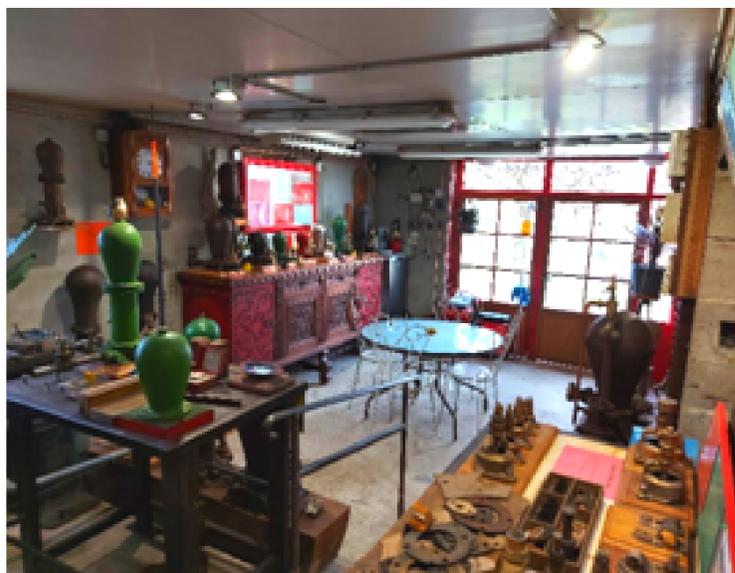
Et aujourd'hui, que fais-tu, comment vis-tu ta passion ?

Depuis quelques années, j'avais en tête de faire un musée mais je ne prenais pas le temps et mon idée n'était peut-être pas assez mûre Puis, hélas, est arrivé le premier confinement, et là, j'ai senti que c'était le moment de mettre en œuvre tout ce que je mijotais depuis quelques années. Avec l'aide de Pierre, nous avons débarrassé le garage et nous avons installé les béliers, fait quelques agencements et voici donc ce qu'il en résulte (magnifique !)



Depuis fin mai 2020, le musée est ouvert au public, sur RDV car je ne suis pas toujours présent. L'entrée est gratuite et j'explique, je commente, je réponds aux questions.

J'ai aussi une installation en fonctionnement chez moi, que je montre au public, pour une meilleure compréhension. Les gens comprennent tout de suite mieux sur le terrain, c'est un peu moins théorique et plus ludique.



Tu es donc connu mondialement, bravo ! Peut-on dire que tu es un expert en la matière ?

Expert, je ne sais pas, mais le seul à transmettre cette passion, à avoir un musée en France, il semblerait que oui. J'ai un montage expérimental que j'expose dans des foires ou salons mais qui me sert aussi de support lors d'interventions dans des lycées agricoles pour des journées à thèmes.

Je suis allé plusieurs fois au CFA d'Ahun pour faire découvrir aux élèves ce process. Cet échange est très enrichissant pour eux et pour moi.



Comment es-tu connu et reconnu dans ce milieu ?

Les gens me connaissent par le bouche à oreille et j'ai une page Facebook, alimentée et mise à jour régulièrement. Très prochainement, va être mise en ligne une vidéo sur YouTube, réalisée par un jeune vidéaste de la commune, Adrien DACHE.

Quel est ton niveau d'intervention sur les installations ?

Généralement, je donne des conseils aux gens qui me contactent mais je peux aussi intervenir sur le terrain. J'ai aidé à réaliser plusieurs installations dans la région et même parfois très loin ; la prochaine à venir est pour la commune de Saint Pierre de Frugie, qui installe un bélier pour alimenter en eau ses jardins.

Tu dis que parfois tu vas très loin, c'est-à-dire ? A l'étranger ?

Oui mais en visio conférence, pas sur le terrain !!! J'ai été sollicité par des Canadiens et des Pakistanais. Ils ont trouvé mon contact sur Facebook et on a programmé une séance de conseil à distance. Pour le Canada, ça allait mais pour le Pakistan problème de la langue ça a été beaucoup plus compliqué

Florent nous a ouvert ses portes avec générosité, et s'est plié à nos questions quelque peu maladroitement parfois, mais il a su faire preuve de pédagogie et nous a présenté son musée en exprimant une vraie passion.

Il nous parle de ses béliers comme un tailleur de pierres précieuses nous parlerait de son plus gros diamant, et ça c'est l'essence même de la passion !!!

Merci à Florent pour son partage et merci à Anne Marie pour le gâteau.

Florent, le mot de la fin, un message à transmettre ?

Le musée est ouvert, c'est donc avec joie que je partagerai des échanges avec d'autres passionnés, des curieux, des novices. Ce sont toujours des moments sympathiques et agréables, inter-culturels et inter-générationnels.

Je vous attends !!

Voici de retour la recette des filles, plus gourmande que jamais, pour nous remonter le moral et nous titiller les papilles !

Cette année, ce sera « côté salé ». La recette est très simple, rapide et surtout très efficace.

Le magret farci au foie gras se consomme plutôt à Noël mais pourquoi attendre encore un an pour se faire plaisir !

Quand on aime, on ne compte pas !

Pour réaliser cette recette, il faut donc les ingrédients suivants :

- 1 magret frais
- Environ 200 gr de foie gras de canard frais
- 1 kg de gros sel
- Un peu de poivre
- Un peu d'eau de vie



Prenez le magret et incisez-le dans le sens de la longueur avec un couteau à longue lame effilée : taillez-le depuis une extrémité en allant vers l'intérieur et jusqu'à 3 cm de l'extrémité opposée et 2 cm des côtés. Une fois taillé, il doit ressembler à un gant de toilette dans lequel vous enflez votre main, sauf que là, c'est un magret dans lequel vous insérez du foie, cru, nature. Ni sel, ni poivre dans le foie.

Vous remplissez bien de foie, votre magret devient bien dodu, il a à minima doublé de volume. Vous rabattez bien la chair du magret sur le foie à l'extrémité qui a été coupée. Une fois l'opération terminée, on ne doit pas voir le foie.

Ensuite, mettre le magret dans un récipient pouvant tout juste le contenir - un tupperware rectangulaire est parfait - le couvrir de 1 kg de gros sel. Bien répartir le sel dessous, dessus, sur les côtés, de façon à recouvrir totalement le magret.

Le laisser ainsi 24 heures au frais, pas plus. Le retirer du sel, bien le laver à l'eau froide pour enlever l'excédent de sel. Il ne doit plus rester de sel.

Puis, bien le sécher dans un torchon propre, et le badigeonner d'eau de vie, à l'aide d'un pinceau ou de sopalin préalablement imbibé. Il faut que le magret soit humidifié avec de l'eau de vie mais il ne faut pas qu'il baigne dedans ...

Puis le poivrer et le laisser sécher une heure avant de l'envelopper dans un torchon propre et le laisser ainsi entre 3 semaines et 1 mois dans le bac de votre réfrigérateur.

Surveillez tous les 4/5 jours qu'il ne moisisse pas. S'il commence à avoir des taches de moisissure, laissez-le aérer quelques heures à l'air libre avant de le remettre à nouveau dans le torchon et dans le réfrigérateur.

Il se consomme environ un mois après le début du séchage, avec un petit blanc bien moelleux, à n'importe quelle occasion !! Faites vous plaisir !



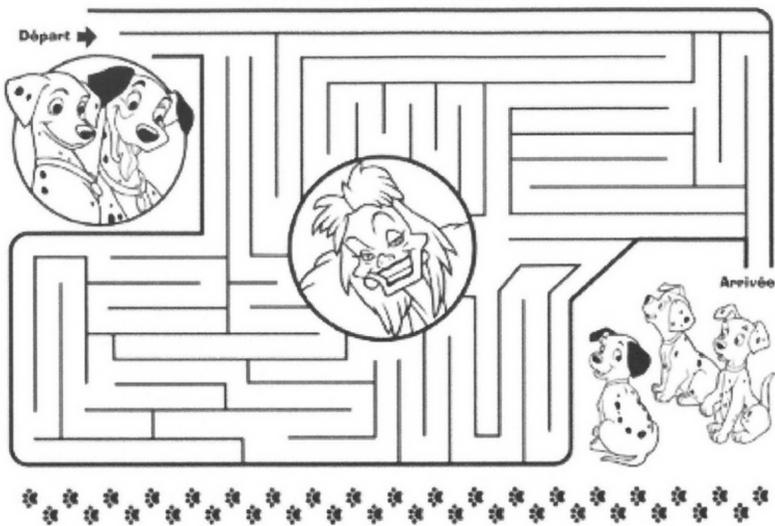
Sudoku

Facile					Moyen					
		7	4						3	
6		3	9	2					1	
	1		5		8	7			4	
8					4				1	
2	3							7	5	
1			6						3	
7		6	1		3				9	
	2			4	9	1			6	
	9				5	3				
					8		5			9
					4	8	3		2	7
					6			5	3	
3	8				1				7	6
6				7		4			1	
2	1			6					4	5
	7	3				1				
8	5		3	9	7					
	2			4		7				

Difficile					Diabolique					
4				9	5					
		8	9	1						
		9	4			8	3			
			8			4				
	8	6	3		4	5	2			
		5			7					
2	5				9	8				
			1	3	6					
1		7								2
					3		8	5		2
	7				2	3				
					7					3
					9	7			5	2
					2				8	
				1	6			2	3	
							4			
							2	9		4
							5	1		6

Multijeu Juniors

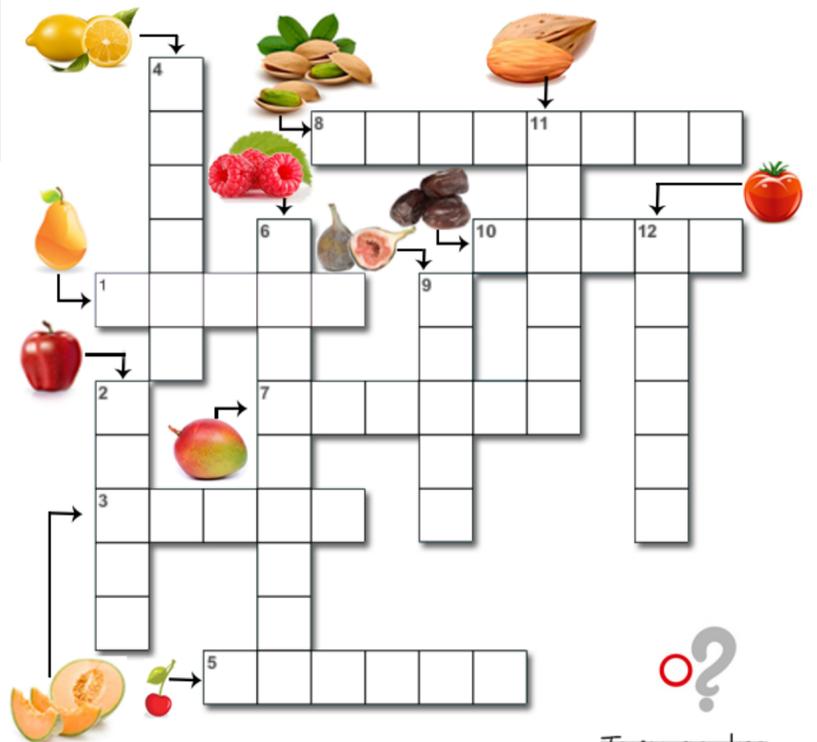
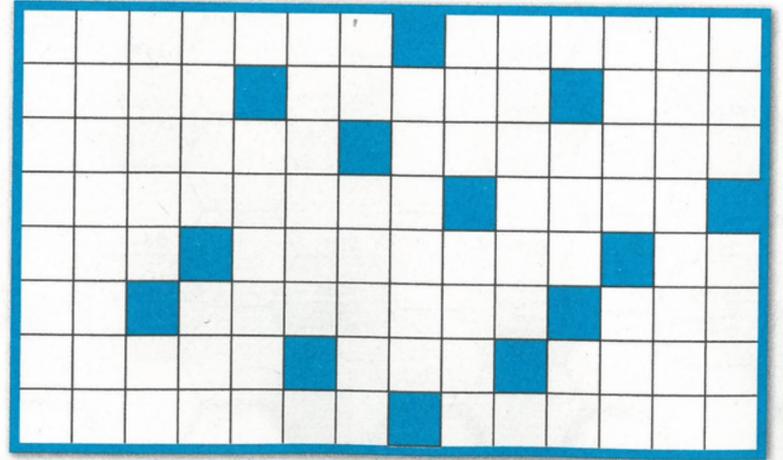
Aide Pongo et Perdita à retrouver leurs petits.
Attention à Cruella !



Mots à caser

Placez tous les mots de la liste dans la grille.

- | | | | | | |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 2 | CSA | ARIA | PACSÉ | RECALÉ | ÉLECTEUR |
| CR | ENE | AVEC | UTILE | 7 | TÉNACITÉ |
| CU | ÉPI | CÔTE | 6 | CHÉTIVE | VACHETTE |
| ET | ÛRE | LACÉ | CORNÉE | CROTALE | |
| IP | SIR | NÉON | CRÉTIN | ÉVENTER | |
| RÂ | SON | URÉE | CROATE | RACORNI | |
| 3 | TÊT | 5 | ÉCLOPÉ | REPÉRER | |
| BEP | 4 | ÉCLAT | ÉPEIRE | 8 | |
| CLÉ | ABRI | NOTER | POCHER | CHANOINE | |



o? Trouvez les
10
Différences



Séance du 20 février 2020 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Approbation des décisions de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 février 2020 en vue de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux de réfection de la toiture de la grange et du four.

Toiture grange : 3 entreprises ont postulé : CHASTENET, ADAM et GADAUD

La CAO a décidé de retenir l'entreprise CHASTENET pour un montant total HT de travaux de 15 467.50 €.

Toiture four : 3 entreprises ont postulé : ADAM, CHASTENET et LAVAUD

La CAO a décidé de retenir l'entreprise ADAM pour un montant total HT de travaux de 24 404.00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions de la CAO.

2/ Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements au titre de l'exercice 2020

En raison des élections municipales, le vote du budget primitif 2020 aura lieu plus tardivement, c'est pourquoi M. le Maire demande à son conseil l'autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des investissements prévus en 2019. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité.

3/ Vote du compte administratif 2019

Daniel PICHON est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* Dépenses = 134 965.05 €

* Recettes = 251 027.86 € avec un résultat antérieur reporté de 154 673.79 €, soit un excédent cumulé de 405 701.65 €

INVESTISSEMENT :

* Dépenses = 162 808.40 € avec un résultat antérieur déficitaire de 114 852.40 € soit un déficit cumulé de 277 660.80 €

* Recettes = 213 837.19 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2019.

Résultats du compte administratif 2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 270 736.60 €

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 132 023.64 €

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 138 712.96 €

Affectation des résultats du compte administratif 2019 :

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 270 736.60 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 132 023.64 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 132 023.64 €

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 138 712.96 €

4/ Questions diverses

* Remerciements suite aux décès : de la part des familles LEYMARIE, BUISSON et PENAUD.

* Fête de la Saint Barbe : pompiers de Juillac - samedi 22 février à Saint Cyr - le conseil municipal est invité à l'apéritif.

* Départ de Gilles MODLIN : disponibilité d'1 an à partir de fin mars - recrutement d'un nouvel agent à partir du 15 mars.

* Eradication des fils nus à La Bordas : actuellement en cours.

* Routes communales : on constate de très nombreux et d'importants trous à boucher. L'enrobé sera posé dès que la météo le permettra.

* Chemin rural de traverse de Chavagnac : Sylvette DACHE signale le mauvais état et les trous sur ce chemin. Le Maire informe aussi le conseil de la demande de Jérôme PINAUD qui souhaiterait interdire l'accès à ce chemin sauf aux riverains. Ce chemin étant très fréquenté, et notamment par les engins agricoles des riverains, le conseil, à l'unanimité n'est pas favorable à la proposition de Jérôme Pinaud et suggère qu'il soit livré une quantité de cailloux sur place et que les riverains se chargent du rebouchage des trous, comme c'est déjà le cas pour plusieurs chemins ruraux de la commune.

* Demande d'un particulier : Julien LACHAUD souhaite acquérir une petite portion de la partie enherbée de la place, en limite de sa propriété, en prenant à sa charge tous les frais afférents à cette opération. Un RDV sur place est prévu afin d'apporter des précisions. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

* Point sur la boulangerie : l'étude de l'ATD concernant la possibilité de faire des logements est à revoir.

* Bureau de vote pour les élections municipales :

De 8H00 à 11h20 : PICHON Daniel, BARTHELEMY Franck, REYNAUD Sabrina

De 11H20 à 14H40 : PENAUD Jacques, LEYMARIE Jean-Pierre, BUISSON Alain

De 14H40 à 18H00 : PIERREFITTE Alain, DACHE Sylvette, LAFONT Sylvette

- * Sylvette Lafont fait le compte-rendu d'une réunion de la commission enfance et jeunesse
- * Jacques PENAUD s'est rendu à une réunion du SMCTOM à laquelle, une nouvelle fois, le quorum n'a pas été atteint, la réunion n'a donc pas eu lieu.

Conseil Municipal du 25/05/2020

Séance du 25 mai 2020 à 20H30 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, DESMET Christine, FAUQUEMBERGUE Grégoire, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, PENAUD Jacques, PICHON Daniel, PIERREFITTE Alain, REYNAUD Sabrina, VAN MIL Marieke

1/ Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de M. PIERREFITTE Alain, Maire. Il déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents et installés dans leurs fonctions.

Madame Sabrina REYNAUD est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 février 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'Assemblée, soit Alain PIERREFITTE.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Sylvette LAFONT et Grégoire FAUQUEMBERGUE.

Le président de l'assemblée invite à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer son enveloppe de vote dans l'urne.

Les bulletins de votes sont dépouillés par les 2 assesseurs.

Candidat au poste de Maire : Alain PIERREFITTE

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 0

=> Alain PIERREFITTE obtient 11 voix, il est élu Maire et immédiatement installé.

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

3/ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Alain PIERREFITTE, élu Maire, prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil municipal à fixer le nombre d'adjoints.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3. Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer à 3 le nombre d'adjoints. A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints. Le Maire invite maintenant le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Candidat au poste de 1er adjoint : Daniel PICHON

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 0

=> Daniel PICHON obtient 11 voix et il est élu 1er adjoint

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Candidate au poste de 2ème adjoint : Sabrina REYNAUD

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 0

=> Sabrina REYNAUD obtient 11 voix et elle est élue 2ème adjointe

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Candidat au poste de 3ème adjoint : Jacques PENAUD

Votants : 11

Nuls : 0

Blancs : 0

=> Jacques PENAUD obtient 11 voix et il est élu 3ème adjoint

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

4/ Charte de l'élu local

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local, et un exemplaire est distribué à chacun.

5/ Délégations des adjoints

Le Maire propose d'attribuer aux adjoints les délégations suivantes :

- * 1er adjoint : Budget et voirie communale
- * 2ème adjoint : Communication et associations
- * 3ème adjoint : Environnement et bâtiments communaux

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, ces délégations.

5/ Indemnités des élus

Compte-tenu du manque d'éléments d'informations, il est proposé de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance.

6/ Questions diverses

En vue de la préparation du prochain conseil municipal, il est proposé d'envoyer à chacun un récapitulatif :

- * Des différents organismes extérieurs où la commune doit être représentée par des délégués communaux ;
- * Les différentes commissions communales ;
- * Les organismes nécessitant des correspondants communaux.

La séance est levée à 22H00

Conseil Municipal du 09/06/2020

Séance du 9 JUIN 2020 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, DESMET Christine, FAUQUEMBERGUE Grégoire, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, PENAUD Jacques, PICHON Daniel, PIERREFITTE Alain, REYNAUD Sabrina, VAN MIL Marieke

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Délégation consentie au Maire

Considérant que le Maire peut recevoir des délégations du conseil municipal afin d'être chargé de prendre certaines décisions sans approbation du conseil municipal et considérant qu'il y a intérêt de donner certaines délégations en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil décide à l'unanimité d'accorder au Maire les délégations suivantes : vente et reprise de concessions cimetières, déclaration de sinistre, encaissement indemnités de sinistre, régler tous les frais et honoraires d'huissiers, géomètres et avocats, régie de recettes publiques, signer les promesses de vente des terrains communaux à bâtir..

2/ Indemnités des élus

De droit, les maires touchent la somme maximale prévue par la loi en fonction de la strate de population de la commune, soit 991.80 € brut / mois pour Saint-Cyr. Le maire garde toutefois la possibilité de faire voter un montant d'indemnités inférieur à ce maximum.

Cette augmentation qui devait être initialement prise en charge par l'Etat est en fait financée en partie, seulement, par l'augmentation de la dotation particulière de l'élu local (DPEL). Le même principe est appliqué pour les adjoints.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas attribuer les indemnités maximales, mais simplement une augmentation qui ne dépasse pas le montant alloué par l'Etat :

Pour le maire : 738.99 € brut / mois (contre 661.20 € brut / mois auparavant) ;

Pour le 1er adjoint : 272.26 € brut / mois (contre 256.70 € brut / mois auparavant) ;

Pour le 2ème et 3ème adjoints : 128.35 € brut / mois (contre 116.68 € brut / mois auparavant).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3/ Désignation des délégués représentant la commune dans les organismes extérieurs

Le Maire présente à l'assemblée les différents organismes extérieurs nécessitant des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune dans ces organismes.

Après discussion, il est décidé de faire les désignations suivantes :

- * Communauté de Communes Isle-Loue-Auvezère en Périgord

Titulaire : PIERREFITTE Alain

Suppléant : PICHON Daniel

- * Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative de Lanouaille (SIAVSA)

Titulaires : REYNAUD Sabrina – VAN MIL Marieke

Suppléants : LAFONT Sylvette – FAUQUEMBERGUE Grégoire

- * Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nanthiat, Payzac et Excideuil (SIAEP)

Titulaires : PICHON Daniel – DESMET Christine

Suppléants : VAN MIL Marieke – BUISSON Alain

* Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)

Titulaires : PIERREFITTE Alain – DESMET Christine

Suppléants : BOUZONIE Corinne – PENAUD Jacques

* Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Thiviers (SMCTOM)

Titulaire : PIERREFITTE Alain

Suppléant : LAFONT Sylvette

* Trait d'Union

Titulaire : LAFONT Sylvette

Suppléant : DESMET Christine

Toutes ces désignations sont approuvées à l'unanimité par le conseil.

4/ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudications

En application de l'article 22-I-4 du Code des Marchés Publics, pour les communes de moins de 3500 habitants, la CAO doit être composée du Maire, le Président et de 3 membres du conseil municipal élus en son sein.

Le Conseil municipal, unanime propose une liste de candidats parmi les élus pour siéger à la commission d'appels d'offres :

Candidats titulaires :

- PICHON Daniel

- BOUZONIE Corinne

- FAUQUEMBERGUE Grégoire

Candidats suppléants :

- PENAUD Jacques

- LAFONT Sylvette

- LEYMARIE Jean-Pierre

Après avoir recueilli le bulletin de vote de chacun des membres présents, il a été procédé au dépouillement. Ces opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour chacun des candidats : 11

Sont donc élus à l'unanimité pour siéger à la CAO :

Titulaires : PICHON Daniel – BOUZONIE Corinne – FAUQUEMBERGUE Grégoire

Suppléants : PENAUD Jacques – LAFONT Sylvette – LEYMARIE Jean-Pierre

5/ Proposition des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire explique à l'assemblée qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Son rôle est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables parmi laquelle le directeur départemental des finances publiques choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le Maire donne lecture d'une liste de 24 contribuables qui pourront siéger à cette commission. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste proposée.

6/ Détermination des commissions communales et de leurs membres

Le Maire propose de mettre en place au sein de la commune 5 commissions communales, de désigner un responsable pour chacune et d'en désigner les membres. Après discussion, il est décidé les commissions suivantes :

* **Commission Manifestations** (Noël des enfants, repas des aînés, cérémonies...)

Responsable : BOUZONIE Corinne

Membres : FAUQUEMBERGUE Grégoire – PENAUD Jacques – VAN MIL Marieke – DESMET Christine – LAFONT Sylvette

* **Commission Communication** (Site internet, bulletin municipal, presse...)

Responsable : REYNAUD Sabrina

Membres : LAFONT Sylvette – BOUZONIE Corinne – FAUQUEMBERGUE Grégoire

* **Commission Environnement**

Responsable : LAFONT Sylvette

Membres : BOUZONIE Corinne – PENAUD Jacques – DESMET Christine – BUISSON Alain – PICHON Daniel

* **Commission Bâtiments Communaux**

Responsable : PICHON Daniel

Membres : PENAUD Jacques – BUISSON Alain – LEYMARIE Jean-Pierre

* **Commission Voirie**

Responsable : PICHON Daniel

Membres : BUISSON Alain – FAUQUEMBERGUE Grégoire – REYNAUD Sabrina

Toutes ces désignations sont approuvées à l'unanimité par le conseil.

De plus, le Maire précise qu'il existe dans chaque commune une commission de contrôle des listes électorales, composée de 3 membres : un délégué nommé par le Préfet, un délégué nommé par le Tribunal et un conseiller municipal. Il est nécessaire de nommer un conseiller titulaire et un conseiller suppléant pour composer cette commission.

A l'unanimité, le conseil propose de nommer :

Titulaire : Sylvette LAFONT

Suppléant : Grégoire FAUQUEMBERGUE

7/ Désignation des correspondants communaux

Le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner des correspondants communaux et après discussion, il est proposé les désignations suivantes :

- * Correspondant Défense : BUISSON Alain
- * Correspondant Sécurité Routière : PIERREFITTE Alain
- * Correspondant Ambroisie : LAFONT Sylvette

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité par le conseil.

8/ Vote des taux d'impositions 2020

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des taux depuis 2008, sans augmentation et il indique également l'augmentation annuelle des bases fixées par les services fiscaux. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux à l'identique pour 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2020 :

- * Taxe foncière bâtie (TFB) : 13.38 %
- * Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 98.50 %

9/ Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2021

Le Maire précise que le recensement de la population aura lieu début 2021 sur la commune et qu'il est nécessaire de nommer dès à présent un coordonnateur communal, chargé de la saisie des données. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Céline VIGNAUD, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal.

10/ Prix de vente du terrain communal pour LACHAUD

Le Maire rappelle que lors de la séance du 20 février 2020, il nous avait informé que Julien LACHAUD souhaitait acquérir une petite portion de la partie enherbée de la place, en limite de sa propriété, en prenant à sa charge tous les frais afférents à cette opération.

Le Maire propose au conseil d'appliquer le même prix du terrain que pour la vente des chemins, soit 0.50 € le m2.

La vente portera sur une portion enherbée de 147 m2 comprenant 2 tilleuls.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette proposition.

11/ Questions diverses

* Point sur la boulangerie : le Maire rappelle qu'une étude de l'ATD a été faite concernant la possibilité de faire un gîte, mais que ce projet a été abandonné et qu'une étude est en cours concernant la possibilité de faire des logements + une salle de convivialité dans la grange attenante au four.

* Un problème de visibilité est évoqué en sortie de la route de Chavagnac en raison de la présence d'un stockage de palox en bord de route. Le propriétaire en sera avisé.

La séance est levée à 23H00

Conseil Municipal du 04/07/2020

Séance du 4 JUILLET 2020 à 10H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, DESMET Christine, FAUQUEMBERGUE Grégoire, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, PENAUD Jacques, PICHON Daniel, PIERREFITTE Alain, REYNAUD Sabrina, VAN MIL Marieke

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 09 juin 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Désignation délégués à la Commission Intercommunale Ecole et Affaires Scolaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Vote du budget primitif 2020

FONCTIONNEMENT :

- Recettes : Recettes réelles = 236 464.43
- Report excédentaire de fonctionnement = 138 712.96 €
- Total = 375 177.39 €
- Dépenses : 375 177.39 € avec un virement de 100 662.96 € en recettes d'investissement.

INVESTISSEMENT :

- Recettes : 151 447.43 € avec un virement de 100 662.96 € de fonctionnement
- Soit un total de 252 110.39 €
- Dépenses : 145 455.73 € + un déficit antérieur de 63 823.61 € + RAR de 68 200.03 €
- Soit un total de 252 110.39 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2020.

Monsieur le Maire dresse le bilan financier de la commune. Les chiffres clés fournis par Monsieur le Percepteur (fonds de roulement, capacité d'autofinancement, ratio annuité de la dette...) sont très bons.

2/ Approbation du compte-rendu de la Commission d'Appels d'Offres et Adjudication

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en vue de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux de voirie 2020.

Voirie 2020 : 3 entreprises ont postulé :

FREYSSINET LALIGAND BTP, TP LASTERNAS Frères et EUROVIA.

Travaux de voirie prévus sur les routes de Chignaguet, La Bregère, Montaleau, Les Courses, Le Buisson, L'Etang Lalande, Le Pouvereau, Le Verdier et Route de Beysenac.

FREYSSINET LALIGAND BTP: 39 947.75 €

EUROVIA: 40 590.00 €

TP LASTERNAS Frères: 44 550.75 €

La CAO a décidé de retenir l'entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP, pour un montant total H.T de travaux de 39 947.75 €.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

3/ Désignation des délégués à la Commission Intercommunale de l'Ecole et des Affaires Scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil que la Commission Intercommunale de l'Ecole de l'Acacia et des Affaires Scolaires souhaite intégrer 2 communes supplémentaires, à savoir Saint-Cyr-les-Champagnes et Saint Mesmin. A ce jour, seuls les élus de Payzac et Savignac-Lédrier font partie de cette commission.

Il est donc proposé pour la commune de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger à cette commission.

Il est décidé, à l'unanimité de désigner :

- * Délégué titulaire : Sabrina REYNAUD
- * Délégué suppléant : Sylvette LAFONT

4/ Questions diverses

- * Réunion avec l'ATD 24 mardi 07 juillet au matin pour étude de travaux boulangerie + grange.

La séance est levée à 12H15.

Conseil Municipal du 10/07/2020

Séance du 10 JUILLET 2020 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, DESMET Christine, FAUQUEMBERGUE Grégoire, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, PENAUD Jacques, PICHON Daniel, PIERREFITTE Alain, REYNAUD Sabrina, VAN MIL Marieke

1/ Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Mise en place du bureau électoral :

La séance est ouverte sous la présidence d'Alain PIERREFITTE, le Maire.

Jacques PENAUD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie. Il rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Sabrina REYNAUD et Grégoire FAUQUEMBERGUE, et les 2 conseillers municipaux les plus âgés, à savoir Daniel PICHON et Sylvette LAFONT.

Mode de scrutin :

Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. De ce fait, Marieke VAN MIL ne pourra pas participer à cette élection.

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le Conseil Municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants pour la commune de Saint-Cyr-les-Champagnes.

Déroulement du scrutin :

Le Maire invite à procéder à l'élection du délégué au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer son enveloppe de vote dans l'urne. Les bulletins de vote sont dépouillés par les 4 assesseurs.

Candidat au poste de délégué : Alain PIERREFITTE

Votants : 10

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 10

Majorité absolue : 6

=> Alain PIERREFITTE obtient 10 voix, est proclamé élu au 1er tour en tant que délégué et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire invite maintenant le conseil à procéder à l'élection de 3 suppléants.

Candidats aux postes de suppléants : Daniel PICHON – Christine DESMET – Corinne BOUZONIE

Votants : 10

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 10

Majorité absolue : 6

=> Daniel PICHON obtient 10 voix, est proclamé élu au 1er tour en tant que suppléant et a déclaré accepter le mandat.

=> Christine DESMET obtient 10 voix, est proclamée élue au 1er tour en tant que suppléante et a déclaré accepter le mandat.

=> Corinne BOUZONIE obtient 10 voix, est proclamée élue au 1er tour en tant que suppléante et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire, le secrétaire et les membres du bureau sont invités à lire et à signer le procès-verbal avant transmission des résultats.

La séance est levée à 21h30.

Résultats des élections sénatoriales

Le dimanche 27 septembre 2020, les 1 374 grands électeurs du département ont élu, au scrutin majoritaire à deux tours, pour une législature de six ans :



M. Serge MERILLOU (SOC)
sénateur de la Dordogne



Mme Marie-Claude VARAILLAS (COM)
sénatrice de la Dordogne

Conseil Municipal du 15/10/2020

Séance du 15 OCTOBRE 2020 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, DESMET Christine, FAUQUEMBERGUE Grégoire, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, PENAUD Jacques, PICHON Daniel, PIERREFITTE Alain, REYNAUD Sabrina, VAN MIL Marieke

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des comptes-rendus des séances des 04 et 10 juillet 2020 :
approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Rapport annuel 2019 sur la qualité des services d'assainissement collectif et non collectif

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 des services d'assainissement collectif et non collectif.

Assainissement collectif : compétence communautaire – 21 communes sur 28 ont un réseau d'assainissement collectif (6 non équipées et 1 commune gérée directement par la SOGEDO) – 69 293 km de réseau – 21 stations d'épuration – construction du réseau à Saint-Cyr en 2013 – 34 maisons raccordables et 30 abonnés – part fixe 120.00 € HT/an + 1.50 € m3 d'eau consommée.

Assainissement non collectif : service assuré par la Communauté de Communes (SPANC) – 192 installations à Saint-Cyr – contrôle tous les 6 ans après une construction neuve et pour les installations non conformes, tous les 9 ans pour les installations conformes, le prix du contrôle varie de 105.00 € à 120.00 €.

Le conseil prend acte de cette présentation, les rapports sont consultables en mairie.

2/ Rapport annuel 2019 sur la qualité des services du SIAEP du Nord Est Périgord

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 du SIAEP du Nord-Est Périgord :

- 3 entités de gestion : Excideuil, Nanthiat, Payzac-Savignac => fusion
- SOGEDO et SAUR ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de l'entretien et de la permanence du service.
- Président du Syndicat : Albert POUQUET
- Daniel PICHON est membre du bureau et de la CAO
- 8 149 abonnés (173 abonnés à Saint-Cyr)
- Prix 3.23 € /m³ - eau de bonne qualité.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et le rapport est consultable à la mairie.

3/ Rapport annuel 2019 du SMD3 et du SMCTOM

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2019 du SMD3 et du SMCTOM et informe que ce rapport est tenu à disposition à la mairie. Le syndicat comprend 62 communes, 1 seul délégué par commune, le président du SMCTOM est Philippe ROUSSEAU et le Directeur Francis CIPIERE. Alain PIERREFITTE est membre du bureau.

Projet en cours : mise en place de la redevance incitative.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

4/ Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation du SIAEP du Nord-Est Périgord

Suite à une erreur de rédaction dans la délibération désignant les délégués communaux au SIAEP, il convient de reprendre cette délibération. Aucune modification concernant les délégués, les délégués titulaires sont Daniel PICHON et Christine DESMET, les suppléants sont Alain BUISSON et Marieke VAN MIL. Le conseil accepte à l'unanimité.

5/ Instauration de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal

Le Maire informe le conseil que la CCILAP demande l'approbation de ses communes membres pour l'instauration d'une taxe d'aménagement intercommunale à compter du 1er janvier 2021 au taux de 3.5 %. Cette taxe sera applicable sur toute nouvelle construction, aménagement, agrandissement de + de 20 m2. Cette décision est votée à l'unanimité.

6/ Opérations d'investissement d'éclairage public – éradication des luminaires boules

Le SDE 24 (Syndicat d'Énergie de la Dordogne) est chargé de remplacer les luminaires boules par des luminaires LED. Le financement s'établit comme suit pour les 2 luminaires au lotissement :

- Coût de l'opération : 2 193.89 € HT, soit 2 632.67 € TTC

Le SDE 24 prend en charge 45 % du coût de l'opération (987.25 €) + la TVA (438.78 €), soit au total 1 426.03 €.

1 206.64 € reste à charge pour la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

7/ Questions diverses

- Accès internet : proposition d'installer une box pour accès public internet dans la salle des associations, montant de l'abonnement 61.40 €/mois, accord à l'unanimité.

- Transport scolaire : coût du transport scolaire pour la commune : 3 080.00 € pour 14 élèves, soit 220.00 €/élève. La région va imposer un accompagnateur dans les cars pour les enfants de maternelle, c'est à la commune qu'appartient l'embauche de l'accompagnateur, la Région reversera à la commune par l'intermédiaire du Syndicat la somme forfaitaire de 3 000.00 € pour l'année scolaire.

- Elagage : la commune va poursuivre l'élagage des arbres bordant les voies communales avec l'entreprise Lascaux qui n'assure que la coupe des arbres, des bénévoles et les membres de la municipalité participeront au chantier, les propriétaires des arbres seront conviés pour l'enlèvement du bois. Le prochain chantier concernera la Route de Pompadour.

- Recensement de la population : il aura lieu en janvier 2021 si les conditions sanitaires le permettent – en attente d'instructions – recherche d'un agent recenseur.

- Location salle polyvalente : en raison des dernières mesures sanitaires, la salle polyvalente n'est plus disponible à la location pour toutes fêtes familiales, repas, mariages...

- Manifestations communales – Covid-19 : Cérémonie du 11 novembre, Noël des enfants, vœux du Maire et repas des aînés.

• 11 novembre : aura lieu selon les instructions préfectorales

• Noël des enfants : n'aura pas lieu dans sa forme habituelle, une alternative est en cours de réflexion

• Cérémonie des vœux : annulée

• Repas des aînés : date et organisation en attente de l'évolution de la situation sanitaire, si ce repas ne devait pas avoir lieu, une alternative sera proposée.

- Bâtiment ancienne boulangerie : l'ATD 24 a rendu son chiffrage concernant un projet d'aménagement de 2 logements dans la maison d'habitation et d'une salle de convivialité dans la grange du four.

Une nouvelle étude est demandée à l'ATD suite aux modifications évoquées en Conseil Municipal (suppression étage sur salle de convivialité, création d'un seul logement...) de façon à diminuer le coût global de cette opération.

Une visite des bâtiments est prévue samedi 24 octobre 2020 à 14H00 pour les membres du conseil afin de réétudier le projet sur place.

- Charte de bon voisinage : entre les citoyens, les élus et les agriculteurs de Dordogne, document d'aide au bien vivre ensemble, disponible en mairie et sur le site internet de la commune

- Dossier d'adressage : le chantier est en cours, il a bien avancé, un choix a été fait concernant le type de numérotation (continu ou métrique), c'est la numérotation métrique qui a été retenue car elle présente de nombreux avantages et permet une localisation bien plus précise.

- Composition des commissions communales :

• CLECT : Daniel PICHON – Alain PIERREFITTE

• Communication : Sabrina REYNAUD – Corinne BOUZONIE

• Transition énergétique et développement durable : Daniel PICHON – Sylvette LAFONT – Alain BUISSON – Grégoire FAUQUEMBERGUE

• Assainissement : Daniel PICHON – Christine DESMET – Jacques PENAUD

• Urbanisme et mobilité : Alain PIERREFITTE – Sylvette LAFONT – Christine DESMET

• Aménagement de l'espace : Daniel PICHON – Jacques PENAUD – Jean-Pierre LEYMARIE

• Habitat : Alain PIERREFITTE – Sylvette LAFONT – Christine DESMET

• Développement économique : Daniel PICHON – Sylvette LAFONT – Christine DESMET – Grégoire FAUQUEMBERGUE

• Culture : Sylvette LAFONT – Jacques PENAUD – Marieke VAN MIL

• Action sociale : Christine DESMET – Alain PIERREFITTE – Marieke VAN MIL

• Tourisme : Alain PIERREFITTE – Sabrina REYNAUD – Jacques PENAUD

• Enfance et jeunesse : Sabrina REYNAUD – Sylvette LAFONT – Marieke VAN MIL

- Sabrina REYNAUD souhaite réunir la commission communication pour faire un point sur le site internet et pour travailler à l'élaboration du prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 23h15.

Conseil Municipal du 01/12/2020

Séance du 1er DECEMBRE 2020 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, DESMET Christine, FAUQUEMBERGUE Grégoire, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, PENAUD Jacques, PICHON Daniel, PIERREFITTE Alain, REYNAUD Sabrina, VAN MIL Marieke

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 octobre 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Approbation du Pacte de Gouvernance de la CCILAP.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1/ Dotation forfaitaire de recensement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce sujet puisque l'INSEE vient de reporter le recensement en 2022 en raison de la crise sanitaire. Pour rappel, le recensement de la commune devait avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

2/ Prime exceptionnelle COVID

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents des collectivités qui ont été en présentiel lors de la crise sanitaire et qui ont assuré la continuité du service public et plus précisément l'entretien de la station d'épuration. Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer à Monsieur Mickaël NOËL, une prime de 300.00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition, et il est noté que cette prime lui sera versée en décembre 2020.

3/ Avis sur le projet du Pacte de gouvernance de la CCILAP

Monsieur le Maire résume les grandes lignes de ce pacte, à savoir :

- Un pacte institutionnel de concertation
- Un pacte opérationnel au service du territoire
- Un pacte financier pour assurer l'investissement ;
- Un pacte au service d'une gestion de proximité des équipements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son avis favorable.

4/ Questions diverses

- Subventions aux associations : il est décidé de renouveler à l'identique de 2019, les subventions accordées aux associations communales et autres (Comité des Fêtes, Groupement de Chasseurs de Saint Cyr, Restos du Cœur, Ligue contre le cancer, FNATH, FNACA, Saint-Cyr-de-France, Radio PAC, ...) pour un montant total de 1 940 €.

- ATMO Nouvelle Aquitaine : c'est l'observatoire régional de l'air qui a pour mission de surveiller la qualité de l'air - ils souhaitent faire des prélèvements d'air au cœur du village en installant un préleveur destiné à analyser toutes les particules présentes dans l'air afin de rendre un rapport d'analyse sur l'air que nous respirons. Le conseil est d'accord.

- Coupures d'électricité : de très nombreuses coupures ou microcoupures ont lieu ces derniers temps, une demande a été faite pour connaître les raisons et pour demander si une indemnisation était possible en cas de dommages causés sur les appareils électriques des habitations. Une réponse a été reçue : ces coupures font parties du fonctionnement normal du réseau, ce sont des coupures aléatoires dues à des branches, des oiseaux, du vent, etc. Pas de dédommagements possibles, les clients doivent protéger leurs installations avec des onduleurs.

- Suite contrôle URSSAF : l'URSSAF a relevé 2 incidents : le 1er concerne le paiement des commissaires enquêteurs, ces derniers doivent être déclarés à l'URSSAF et la commune doit leur délivrer une fiche de paye, et non passer par une facture d'honoraires délivrée par le commissaire ; le 2ème incident concerne le paiement d'une facture d'un artisan qui était en cessation d'activité à la date de facturation. Aucun de ces 2 incidents n'a donné lieu à sanction.

- Adressage : Toutes les voies communales ont été renommées, ce 1er travail a été soumis pour validation à l'ATD 24, en attente du retour.

- Communication communale suite aux décès : en raison d'incivilités envers les familles en deuil et la mairie, il a été décidé de ne plus distribuer de papier d'information concernant les décès de la commune.

- Noël des enfants : Corinne fait le compte-rendu de la commission Manifestations : elle rappelle que le Noël des enfants ne peut avoir lieu sous sa forme habituelle en raison de la crise sanitaire - la commission a décidé d'offrir à tous les enfants de 0 à 15 ans, une carte cadeau d'une valeur de 20.00 € valable à Cultura. Le Père Noël étant confiné, les membres du Conseil Municipal ont décidé de faire parvenir les cartes cadeaux par La Poste.

- Sabrina REYNAUD fait le compte-rendu de la réunion de la commission communication : la préparation du bulletin municipal est en cours, l'élaboration sera réalisée par les membres de la commission à l'aide d'une plateforme de conception graphique, plusieurs modèles sont proposés au conseil pour avis, et les tâches sont réparties entre chacun.

La séance est levée à 22h35.



Noël au village



Bravo à nos agents techniques pour les décorations de Noël "recup" originales !